

Ordre du jour & rapports

Conseil d'administration & Assemblée générale

Mardi 3 février 2026
14h30

Espace Cuzon

Salle Gwenn ha Du
24 route de Cuzon - 29000 Quimper

Quimper Cornouaille Développement
Conseil d'administration et Assemblée générale

Mardi 3 février 2026 (14h30)

Ordre du jour

Sujet	Pour	Rapporteur	Pages
<i>Présentation des travaux du groupe jeunes du Conseil de développement de Cornouaille</i>			
Affaires générales :			
1. Procès-verbal du CA du 14 octobre 2025	Validation CA	I. ASSIH	5 – 15
2. Procès-verbal du CA du 17 décembre 2025	Validation CA	I. ASSIH	17 – 18
3. Rapport moral 2025	Validation AG	I. ASSIH	19
4. Budget prévisionnel 2026	Validation AG	R. LE GOFF	21 – 27
5. Appel à contributions des membres	Validation AG	R. LE GOFF	29
6. Programme partenarial 2026	Validation AG	I. ASSIH	31 – 32
Transition énergétique :			
7. Conventions d'application 2026 QCD - territoires de Pacte pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO	Validation CA	G. SERGENT	33 – 70
Développement territorial :			
8. Prolongation du Contrat de Destination touristique et demande de subvention ingénierie 2026	Validation CA	R. LE GOFF / G. SERGENT	71 – 77
9. Ingénierie LEADER 2026 : demande de subvention FEADER	Validation CA	M. ANDRO	79 – 80
10. Ingénierie FEAMPA 2026 : demande de subvention	Validation CA	J. POITEVIN	81 – 82
11. Animation du Conseil de développement de Cornouaille 2026 : demande de subvention régionale	Validation CA	M. ANDRO	83 – 85
Questions diverses			
12. Calendrier prévisionnel des instances et événements	Information	I. ASSIH	87
<i>Verre de l'amitié</i>			

1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 14 octobre 2025

Conseil d'administration Quimper Cornouaille Développement 14 octobre 2025

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative) :

Isabelle ASSIH, Marc ANDRO, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Daniel LE BIGOT (QBO) ; Olivier BELLEC (CCA) ; Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Roger LE GOFF (CCPF) ; Jocelyne POITEVIN (DZ Co.) ; Gilles SERGENT (CCCSPR) ; Stéphane BAUDEMONT (DDTM) ; Albert BILLON, Colin LE BIHAN, Xavier JODOCIUS, (Conseil de développement) ; David LESVENAN (Symescoto) ; Yannick LE MOIGNE (SIOCA) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs :

Josiane KERLOC'H (CCHPB) a donné pouvoir à Gilles SERGENT (CCCSPR) ; Hervé HERRY a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Alain LE GRAND (Conseil départemental) a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE (CCPBS) ;

Membres excusés :

Louis LE FRANC (Préfecture du Finistère) ; Thomas FEREC, Ludovic JOLIVET (QBO) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ; Gwenaëlle MUZELLEC, Hélène LE ROUX, Malvina DAUDUS (Conseil de développement) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Nolwenn LE DOARE (DDTM) ; Chloé GUEGUEN, Michel BOLLORE, Véronique CARIOU, Soisik DIJON, Karine LE SAGER-DIOUF (QCD) ;

Le 14 octobre 2025, les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'Espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Stéphane LE DOARE.

La Présidente ouvre la séance à 14h45 et constate que le quorum est atteint :

- 19 membres sur les 26 membres du Conseil d'administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La présidente souhaite la bienvenue à Chloé GUEGUEN, nouvelle directrice de l'Agence, et l'invite à se présenter.

Chloé GUEGUEN présente son parcours. Originaire de Cornouaille, territoire auquel elle est restée attachée tout au long de son parcours, elle a étudié à l'Institut de Préparation à l'Enseignement (IPE) d'Aix-en-Provence et a mené plusieurs expériences professionnelles en France et à l'international, notamment au Brésil et à Paris. Avant de rejoindre Quimper Cornouaille Développement en tant que chargée de mission aménagement, elle a exercé les fonctions de directrice générale des services de la commune de Gouesnou pendant trois ans.

Elle souligne que QCD constitue un lieu précieux de recul, d'analyse et d'observation, permettant de lutter contre certaines idées reçues et de réfléchir collectivement au service du territoire.

Isabelle ASSIH indique que Chloé GUEGUEN a présenté en Bureau un « rapport d'étonnement ».

Elle rappelle qu'à l'arrivée de cette gouvernance, l'Agence traversait une période d'instabilité et d'incertitudes, notamment liée au projet de métropole finalement abandonné. Depuis, la structure s'est stabilisée et a progressé, même si certains chantiers n'ont pas encore abouti (par exemple, les CRTE sans moyens associés, et ce, malgré l'implication des EPCI). Des avancées notables sont à souligner, notamment sur le CLS, désormais mis en œuvre de manière opérationnelle. L'équipe de l'Agence est aujourd'hui rassurée sur la pérennité de son fonctionnement, avec des missions clarifiées autour de l'énergie et de l'attractivité, notamment. QCD reste un lieu d'échanges, de relations sereines et constructives, où peut s'envisager un véritable projet de territoire, dépassant les frontières administratives.

L'enjeu du prochain mandat sera de renforcer la lisibilité de l'agence : expliciter ce qu'est QCD et ce qu'elle n'est pas, et comment elle se met au service des collectivités et des communes. Il conviendra également de transmettre une feuille de route à la prochaine mandature.

La présidente renouvelle enfin ses vœux de bienvenue à Chloé GUEGUEN et lui exprime sa confiance quant à la qualité du travail qu'elle saura mener.

La Présidente lance ensuite l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Affaires générales :

1. Procès-verbal des CA et AG du 20 mai 2025
2. Délégation de signature électronique à Chloé GUEGUEN, directrice de QCD pour les conventions avec la Région Bretagne
3. Représentation des salariés de QCD en conseil d'administration et en assemblée générale
4. Budget prévisionnel primitif 2026 : note de cadrage

Développement territorial :

5. Formation et actions de montée en compétence collective des hébergeurs touristiques de la Destination
6. Avenant à la Convention entre Quimperlé Communauté et QCD
7. Lancement d'une mission stratégie & prospective sur le tourisme en Cornouaille
8. Point d'information Attractivité
9. Plan d'actions santé environnement du Contrat local de santé (CLS) de Cornouaille
10. Appui du CLS de Cornouaille dans la mise en place des mutuelles communales

Aménagement et urbanisme :

11. Convention annuelle 2025 entre l'Etat et QCD
12. Convention annuelle 2025 entre la Région Bretagne et QCD
13. Etude régionale sur l'impact des meublés de tourisme en Bretagne
14. Accompagnement de QBO sur la programmation de logements des projets Hippodrome et Ty Bos

Observation :

15. Cartoweb : comprendre et piloter le territoire grâce aux données

Questions diverses

16. Calendrier prévisionnel des instances et événements

1. Procès-verbal du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du 20 mai 2025

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le procès-verbal qui sera diffusé, accompagné des délibérations et des annexes.

2. Délégation de signature électronique à Chloé GUEGUEN, directrice de QCD, pour les conventions et demandes de versements avec la Région Bretagne

Isabelle ASSIH présente le rapport, en soulignant qu'il s'agit ici d'une mesure de simplification des démarches administratives.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

- **Vu les statuts de Quimper Cornouaille Développement,**
- **Vu la nécessité d'assurer la bonne exécution administrative des conventions conclues avec la Région Bretagne,**
- **Considérant la mise en place d'un système de signature électronique par la Région,**

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Autorise la Présidente à déléguer sa signature à la Directrice de l'agence, Chloé GUEGUEN, pour la signature des conventions avec la Région Bretagne et des documents y afférents.**

- **Précise que cette délégation s'exerce exclusivement dans le cadre des conventions et documents validés préalablement par le Conseil d'administration.**

3. Représentation des salariés de QCD en conseil d'administration et en assemblée générale

Isabelle ASSIH présente le rapport et rappelle que la présence des représentants du personnel s'effectuera sous statut d'observateurs. Elle estime qu'il est intéressant que les salariés puissent être en proximité des élus et de la gouvernance, afin de favoriser la compréhension mutuelle et le dialogue interne. Ce statut d'observateur n'exclut pas leur possibilité d'intervenir en séance, notamment pour partager un retour ou un point de vue sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve le principe de participation des représentants du personnel en CA et e AG de Quimper Cornouaille Développement sous statut d'observateur ;**
- **Acte cette participation à compter des premières instances de 2026.**

4. Budget prévisionnel primitif 2026 : note de cadrage budgétaire

Roger LE GOFF présente le rapport. Il rappelle le contexte très perturbé dans lequel s'élaborent actuellement les budgets des collectivités : un environnement contraint, sans réelle visibilité, auquel s'ajoute l'impact du calendrier électoral. Il souligne la nécessité de renforcer la stratégie de l'Agence, structure importante pour la Cornouaille, et de maintenir des budgets équilibrés, en surveillant attentivement les dépenses, notamment la masse salariale.

Concernant l'association syndicale libre (ASL), elle n'est toujours pas constituée et la répartition des charges reste donc non définie.

Roger LE GOFF insiste sur la priorité à accorder à l'intérêt général dans les arbitrages à venir, ainsi que sur la préservation du dialogue social, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la convention collective Syntec-BETIC et d'un accord d'entreprise à venir. Il remercie M. Marc ANDRO pour son suivi de ce dossier.

Il rappelle que l'Agence d'urbanisme et de développement reste un outil essentiel pour le territoire, qui doit continuer à faire preuve d'agilité et de conviction sous la direction de Chloé GUEGUEN. Les enveloppes d'aides se réduisent, mais QCD doit continuer à investir les champs stratégiques, notamment celui des mobilités, qu'il serait opportun de retravailler.

Sur l'observation territoriale, il exprime sa volonté de maintenir cette compétence à QCD, et non de la transférer à Brest comme il aurait été évoqué.

Concernant la Destination touristique, il évoque la perspective d'une évolution du dispositif, jusqu'ici piloté par la Région, et propose de préparer dès à présent l'horizon 2027-2028, estimant qu'il s'agit d'une opportunité.

Sur le volet attractivité, il souligne les évolutions importantes en Cornouaille (mobilités, batteries, hydrogène, recyclage...) et les opportunités à saisir.

Il se félicite également des avancées sur le Contrat local de santé (CLS), dont la mise en œuvre, avec les CPTS, contribue à l'attractivité du territoire et à la coordination entre acteurs locaux.

Il rappelle les difficultés traversées lors de la précédente mandature, marquée par des « coups de tempête », mais se réjouit de la stabilité retrouvée.

L'objectif reste de préserver un cadre de gestion structuré et partagé, dans l'intérêt général, autour d'une feuille de route co-construite que la directrice élabore actuellement avec les EPCI. QCD devra restée agile, rien n'étant inscrit dans le marbre.

La situation de trésorerie est jugée satisfaisante, mais Roger LE GOFF précise qu'il convient d'éviter d'y puiser en 2026. Les choix de projets devront répondre à une logique claire : quoi, pourquoi, quand et comment. Il encourage la recherche de financements complémentaires, notamment sur la Destination, en lien avec les offices de tourisme ou de nouveaux partenaires tels que la SNCF.

Enfin, il rappelle l'importance de maintenir la confiance du personnel, condition essentielle au bon fonctionnement de l'agence, et conclut par un rappel du calendrier d'élaboration budgétaire.

Albert BILLON souligne que le contexte n'est pas « hors sol », mais reste tendu, et que l'on ne pouvait pas faire comme s'il n'y avait pas de problèmes. Selon lui, il est nécessaire de réinterroger le modèle actuel, qu'il juge à bout de souffle. Il appelle à davantage de décentralisation réelle de pouvoir, en insistant sur la nécessité de politiques publiques concertées et co-construites, portées « par le bas », par un pouvoir local. Il estime qu'il faut faire de la politique, non pas politicienne, mais au sens général du terme. Il interroge notamment la mise en œuvre du ZAN ou des politiques de mobilités, perçues différemment selon les territoires.

Roger LE GOFF partage en partie cette analyse, tout en rappelant que la Cornouaille est restée active et investie, et que QCD doit rester une structure d'intérêt général, en dehors des considérations politiques partisans. Il se félicite de la qualité des échanges et de la gouvernance actuelle, fondée sur la concertation et la décision collective.

Olivier BELLEC évoque le congrès des intercommunalités de France à Toulouse et fait référence à l'intervention de Jean-Louis Borloo, qui a suscité une forte adhésion autour du besoin de décentralisation. Il cite plusieurs exemples récents — la crise du Covid-19 ou la tempête Ciaran — pour illustrer le rôle central des collectivités dans la gestion de proximité et la réactivité locale. Il souligne également les tensions rencontrées sur le terrain, notamment autour de l'accueil des actifs et des familles.

Stéphane LE DOARÉ confirme le discours de M. Borloo et rappelle que la perte du cumul des mandats a contribué à déconnecter certains élus nationaux des réalités locales et qu'aujourd'hui une république fédérale semblerait répondre aux aspirations. Il insiste sur la nécessité de budgets équilibrés et que l'on doit faire des miracles avec des moyens contraints. Il mentionne également les débats nationaux récents et observe que les politiques publiques sont perçues différemment selon les territoires, citant l'exemple du ZAN.

Albert BILLON précise que son propos ne vise pas à faire de la politique politicienne : il appelle à une voix commune des élus locaux, pour contractualiser une véritable politique de décentralisation, concertée avec les élus régionaux.

Olivier BELLEC indique que Sébastien Lecornu vient d'annoncer la préparation d'un projet de loi sur la décentralisation.

Isabelle ASSIH rappelle que cette décentralisation ne doit pas se faire à n'importe quel prix ou n'importe comment. Elle regrette l'absence de projets depuis la réélection du Président de la République, estimant que la réduction de la dette n'est qu'un moyen, et s'inquiète de la situation de l'hôpital public, citant notamment un déficit de 6 M€ pour le centre hospitalier de Quimper, pourtant très actif. Elle suggère qu'après les élections de mars, il serait opportun de formuler une proposition collective à faire remonter aux instances nationales.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide cette note de cadrage budgétaire pour 2026.

5. Formation et actions de montée en compétence collective des hébergeurs touristiques de la Destination

Gilles SERGENT présente le rapport, rappelant que ce sujet avait suscité un échange lors de la réunion du Bureau, notamment sur la question de l'autofinancement de l'action par l'Agence.

Isabelle ASSIH rappelle que le principe acté précédemment était que QCD ne finance pas directement les actions opérationnelles. Elle précise toutefois qu'il n'y a pas d'opposition particulière dans ce cas précis, tout en appelant à une vigilance constante sur ce type de financement.

Albert BILLON interroge : l'alternative aurait-elle pu être un financement direct par un autre acteur ? Il note qu'il existe des dispositifs de financement dédiés à ce type d'action.

Isabelle ASSIH reconnaît la pertinence de la remarque et propose d'en tenir compte pour de futures opérations.

Roger LE GOFF suggère qu'un regroupement via les offices de tourisme aurait pu être envisagé.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'autofinancement de QCD de 1 320 € pour l'organisation de ces sessions de formation/conférence à destination des hébergeurs touristiques cornouillais, au titre de l'axe D « Coopération » de la stratégie touristique cornouillaise 2023-2026.

6. Avenant à la Convention entre Quimperlé Communauté et QCD

Gilles SERGENT présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- **Valide le projet d'avenant à la convention entre Quimperlé et QCD ;**
- **Et autorise la Présidente à signer ledit avenant.**

7. Lancement d'une mission stratégie et prospective sur le tourisme en Cornouaille

Roger LE GOFF présente le rapport. Il indique qu'une demande de rallonge financière va être formulée afin d'anticiper la prochaine phase de travail sur le tourisme en Cornouaille. La Région Bretagne s'est engagée dans une démarche similaire, et la Cornouaille sera désignée territoire pilote. La mission sera placée sous la responsabilité directe de Chloé GUEGUEN, qui assurera le lien avec la Région. L'objectif est de préparer dès à présent l'avenir de la stratégie touristique et de renforcer la coopération entre acteurs du territoire, dans le cadre d'un financement équivalent à celui des précédentes actions.

Marc ANDRO identifie deux dimensions principales. La première concerne la mesure des flux touristiques, aujourd'hui moins outillée qu'auparavant, qui pourrait s'appuyer sur des données numériques (ex. Waze, applications mobiles) permettant d'appréhender les fréquentations réelles. La seconde porte sur la nécessité d'articuler la politique touristique et la politique d'attractivité des compétences, les offices de tourisme jouant un rôle important de contact avec les publics et les talents.

Jocelyne POITEVIN évoque la semaine de visites d'entreprises organisée à Douarnenez, dont tous les créneaux sont complets, illustrant l'intérêt croissant des habitants comme des visiteurs pour la découverte économique du territoire, au-delà du seul volet culturel.

Albert BILLON souhaiterait ajouter systématiquement la notion de "tourisme soutenable", en soulignant la nécessité de prendre en compte les impacts du tourisme sur le bien-vivre local dans toute stratégie de territoire future.

Roger LE GOFF abonde dans ce sens et rappelle que l'objectif est notamment de développer les ailes de saison, et non d'augmenter la fréquentation estivale.

Stéphane LE DOARÉ, en tant que président de l'Office de tourisme du Pays Bigouden Sud, tempère certaines perceptions de surfréquentation : selon les professionnels, le territoire reste équilibré et le tourisme constitue un vecteur essentiel d'activité économique. Il partage toutefois l'intérêt d'un développement des ailes de saison.

Olivier BELLEC rebondit sur la question des meublés de tourisme. S'il se dit en accord avec les propos de Stéphane LE DOARE, il souligne cependant la tension que rencontrent certaines communes, comme Trégunc, qui ne dispose pas d'offre hôtelière, alors que le nombre de meublés a augmenté de 40 % depuis la période Covid. En parallèle, on recense plus de 500 demandes de logements de familles notamment, illustrant ces tensions locales. Il note que certains loueurs commencent à rencontrer des difficultés à louer, en raison de la concurrence accrue.

Roger LE GOFF conclut que cette mission contribuera à mieux se connaître entre acteurs cornouaillais et à partager les enjeux communs.

Isabelle ASSIH souligne à son tour l'intérêt de cette démarche pour repréciser les enjeux et les orientations de la stratégie touristique, incluant la capacité d'accueil mais également la répartition des rôles et compétences. Elle estime que cette mission arrive au bon moment.

Gilles SERGENT souligne le lien entre la stratégie touristique et la gestion de la ressource en eau.

Isabelle ASSIH évoque la pertinence d'une coopération inter-EPCI sur ce sujet transversal.

David LESVENAN complète en évoquant la question des données, le rôle du data management, et la nécessité de croiser les informations (ex. durée effective des locations, respect des plafonds annuels, contribution aux charges locales, etc.).

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'intégration de cette nouvelle mission au sein de la Destination Quimper Cornouaille à partir de novembre 2025.

8. Attractivité économique et territoriale de la Cornouaille

Marc ANDRO présente le rapport (notamment les actions principales : salons, accompagnement RH, partenariats et relance du réseau des développeurs économiques) et revient sur une thématique qui lui est particulièrement chère. Il souligne le développement croissant d'un profil d'actifs ayant délocalisé leur activité en Cornouaille, exerçant en télétravail pour des entreprises extérieures ou comme prestataires de services à distance. Ce phénomène, encore mal quantifié, représente pourtant un potentiel économique réel, avec des emplois qualifiés, des revenus souvent supérieurs à la moyenne et une valeur ajoutée socio-culturelle pour le territoire.

Il propose de mieux identifier et valoriser ces nouveaux actifs, et d'explorer les leviers permettant d'encourager et d'accompagner cet apport de compétences en Cornouaille. Il évoque l'idée d'une méthode test, à expérimenter avec quelques maires volontaires, afin d'en mesurer les impacts et les opportunités.

Stéphane LE DOARÉ illustre cette tendance par un exemple concret : celui d'un ingénieur d'Orange, installé à Molène, qui travaille à 100 % en télétravail tout en étant sauveteur SNSM. Le maire de la commune s'en félicite, notamment grâce à la couverture en fibre optique de l'île, qui a rendu possible ce type d'installation.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

9. Plan d'actions santé environnement du Contrat local de santé (CLS)

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide ce plan d'actions.

10. Appui du CLS de Cornouaille dans la mise en place des mutuelles communales

Isabelle ASSIH présente le rapport, soulignant qu'il s'agit d'une excellente illustration des actions conduites dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS). L'appui du CLS se traduit ici par un retour d'expérience partagé et la mise à disposition d'une boîte à outils opérationnelle à destination des collectivités souhaitant mettre en place une mutuelle communale.

Elle indique que de nombreuses personnes se montrent intéressées et participent aux réunions d'information, même si les élus n'y prennent pas part actuellement, du fait de la période de réserve électorale. Le travail mené a permis d'obtenir des tarifs négociés en moyenne 20 % inférieurs à ceux des souscriptions individuelles. Elle précise que la Mutuelle Familiale, retenue par la Ville de Quimper, a appliqué ces tarifs préférentiels également à ses assurés antérieurs, et que la souscription est ouverte aux personnes travaillant à Quimper (secteurs public ou privé), même si elles résident dans d'autres communes.

Yannick LE MOIGNE souligne que le principal avantage de cette démarche est de permettre l'accès à une complémentaire santé à des personnes jusque-là exclues de ces dispositifs, tout en offrant à tous des conditions tarifaires avantageuses.

Olivier BELLEC indique que la mutuelle communale existe depuis 2020 à Trégunc, et que le choix du prestataire s'est notamment fondé sur la présence d'un bureau physique sur le territoire, facilitant ainsi la proximité avec les assurés.

Isabelle ASSIH conclut en saluant le travail de qualité réalisé conjointement par l'équipe du CLS et l'agent référent de la Ville de Quimper.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

11. Convention annuelle entre l'Etat et Quimper Cornouaille Développement

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Stéphane BAUDEMONT précise que la convention annuelle entre l'État et QCD intervient dans un contexte budgétaire tendu, marqué par une réduction moyenne de 3,5 % des subventions attribuées à l'ensemble des agences d'urbanisme. Il indique que cette baisse résulte également de la création d'une antenne supplémentaire à Cherbourg et de l'attribution d'une dotation exceptionnelle à l'agence de Mayotte, à la suite d'une catastrophe naturelle.

Ainsi, le financement de l'État pour Quimper Cornouaille Développement, qui s'élevait à 96 000 € en 2024, sera ramené à 93 000 € pour 2025.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Valide la convention 2025 entre QCD et l'Etat ;**

- **Et autorise la Présidente à la signer et à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.**

12. Convention annuelle 2025 entre la Région Bretagne et QCD

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Valide la convention 2025 avec la Région Bretagne ;**
- **Et autorise la Présidente à la signer et à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.**

13. Etude régionale sur l'impact des meublés de tourisme en Bretagne

Stéphane LE DOARE présente le rapport.

Il souligne qu'il s'agit de conduire une analyse homogène à l'échelle régionale, apte à produire de véritables outils d'aide à la décision pour les collectivités. Il rappelle plusieurs enjeux opérationnels : le paradoxe réglementaire entre des logements non louables à l'année (étiquette énergétique insuffisante) mais autorisés en meublés de tourisme ; la protection des propriétaires parfois dissuadés de louer à l'année en raison de mauvaises expériences ; la question des agréments et des moyens de contrôle.

Olivier BELLEC insiste sur la prudence dans la communication : si des difficultés existent, il convient de ne pas généraliser, de nombreux baux à l'année se déroulant sans incident. Il partage néanmoins la nécessité de mieux protéger les propriétaires.

Stéphane LE DOARÉ évoque enfin l'enjeu de concurrence avec l'hôtellerie traditionnelle.

Le sujet n'appelle pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **valide le lancement de l'étude régionale sur les meublés de tourisme, conduite par les agences d'urbanisme bretonnes avec l'appui de la Région ;**
- **autorise QCD à l'engager dans ce partenariat au titre de ses missions d'observation et d'analyse territoriale ;**
- **et mandate les représentants élus de QCD pour participer au comité de pilotage de l'étude.**

14. Accompagnement de QBO sur la programmation de logements des projets Hippodrome et Ty Bos

Stéphane LE DOARE présente le rapport. Il indique que cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux menés par QCD auprès des EPCI du territoire, et illustre la volonté de l'Agence de soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de leurs opérations d'aménagement.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

15. Cartoweb : comprendre et piloter le territoire grâce aux données

Stéphane LE DOARE présente le rapport.

Albert BILLON salue la richesse des données mises à disposition, tout en soulignant la difficulté de l'appropriation de certaines données disponibles en ligne. Il y a beaucoup de données, mais elles ne sont pas toujours faciles à interpréter. Il est important de permettre à chacun d'en comprendre les subtilités. Il estime qu'il s'agit d'un enjeu essentiel.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente attire l'attention des membres sur l'agenda des instances et événements figurant dans le dernier rapport de séance.

Elle informe que le Conseil d'administration initialement prévu le 16 décembre 2025 est annulé. Les prochaines instances — Conseil d'administration et Assemblée générale — se tiendront le mardi 3 février 2026 à 14h30.

La Présidente clôt la séance à 16h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.

La Présidente

Isabelle ASSIH

Le Secrétaire de séance

Stéphane LE DOARE

Le Conseil d'administration est invité à valider ce procès-verbal.

2. Procès-verbal du Conseil d'administration du 17 décembre 2025

Conseil d'administration
Quimper Cornouaille Développement
17 décembre 2025

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative) :

Marc ANDRO (QBO) ; Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Olivier BELLEC (CCA) ; Josiane KERLOC'H (CCHPB) ; Jocelyne POITEVIN (DZ Co.) ; Stéphane BAUDEMENT (DDTM) ; Gwenaëlle MUZELLEC, Xavier JODOCIUS, (Conseil de développement) ; David LESVENAN (Symescoto) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs :

Isabelle ASSIH a donné pouvoir à Marc ANDRO (QBO) ; Roger LE GOFF (CCPF) a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) a donné pouvoir à Marc ANDRO ; Marie-Pierre JEAN-JACQUES a donné pouvoir à Olivier BELLEC ; Hervé HERRY a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE ; Yannick LE MOIGNE (SIOCA) a donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN ; Malvina DAUDUS a donné pouvoir à Michel COTTEN ;

Membres excusés :

Louis LE FRANC (Préfecture du Finistère) ; Gilles SERGENT (CCCSPR) ; Daniel LE BIGOT, Thomas FEREC, Ludovic JOLIVET (QBO) ; Alain LE GRAND (Conseil départemental) ; Albert BILLON, Colin LE BIHAN, Hélène LE ROUX, (Conseil de développement) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Chloé GUEGUEN, Michel BOLLORE, Soisik DIJON (QCD) ;

Le 17 décembre 2025, les membres du Conseil d'administration se sont réunis en visioconférence (Microsoft Teams).

La séance est ouverte et conduite par Stéphane LE DOARE, secrétaire du Conseil d'administration, la Présidente ayant donné pouvoir à Marc ANDRO, vice-président délégué.

Stéphane LE DOARE ouvre la séance à 11h30 et constate que le quorum est atteint :

- 17 membres sur les 26 membres du Conseil d'administration ayant voix délibérative sont présents ou sont représentés.

L'instance ainsi constituée peut valablement délibérer.

Le président de séance ouvre l'examen de l'unique point inscrit à l'ordre du jour.

Fin du cycle de négociation de l'accord d'entreprise et adhésion à la convention collective nationale BETIC (dite SYNTEC).

Stéphane LE DOARE introduit le rapport et présente le contexte, puis donne la parole à Chloé GUEGUEN qui en expose les principales lignes.

Elle souligne que l'objectif de limitation de l'impact budgétaire de l'accord d'entreprise et du rattachement de l'Agence à la convention collective nationale BETIC (dite SYNTEC) a été atteint, le budget prévisionnel 2026 étant présenté à l'équilibre.

Elle précise également la qualité des échanges intervenus entre les parties prenantes de la négociation, à savoir Michel BOLLORE, directeur adjoint, Hélène MASSONNEAU-KEVERN, responsable des ressources humaines, les représentant du personnel Anne-Maëlle-BODEVEN et Anthony TRIHAN, sous la supervision de Marc ANDRO, mandaté par le Bureau.

Le sujet n'appelant pas de questions ni de commentaires, le président de séance invite le Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **prend acte de la fin du cycle de négociation conduit avec les représentants du personnel en vue du rattachement de l'Agence à la convention collective nationale BETIC (dite SYNTEC) ;**
- **approuve le principe d'adhésion volontaire de Quimper Cornouaille Développement à la convention collective nationale BETIC (Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseils), selon les modalités présentées ;**
- **valide le projet d'accord d'entreprise annexé à la présente délibération, lequel se substituera aux dispositions antérieurement applicables dans les domaines qu'il couvre ;**
- **autorise la Présidente à signer ledit accord d'entreprise pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026.**

Aucune question n'étant soulevé, il est rappelé que les prochaines instances se tiendront le mardi 3 février 2026, avec un conseil d'administration et une assemblée générale regroupés.

Le président de séance clôt la séance à 11h50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.

La Présidente

Isabelle ASSIH

Le Secrétaire de séance

Stéphane LE DOARE

Le Conseil d'administration est invité à valider ce procès-verbal.

3. Rapport moral 2025

Le rapport d'activités soumis aux instances statutaires de Quimper Cornouaille Développement retrace l'ensemble de l'activité de l'Agence sur l'année écoulée.

L'édition 2025 a pour principaux objectifs de porter la parole des élus référents, de présenter les projets et les temps qui ont marqué l'année, de mettre en perspective quelques données relatives aux ressources de l'Agence, et de valoriser les actions de communication.

Une présentation rétrospective des points saillants de l'année 2025 est prévue en instances.

Annexe (hors liasse) :

- *Rapport d'activités 2025 (document maquetté)*

Le Conseil d'administration est invité à valider le rapport moral 2025 et le soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est invitée à approuver le rapport moral 2025.

4. Budget prévisionnel 2026

Synthèse :

Le budget prévisionnel 2026 a été présenté au Bureau du 25 novembre 2025. Il fait désormais l'objet d'une validation par le Conseil d'administration afin d'être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, conformément aux statuts de Quimper Cornouaille Développement. Le budget consolidé est à l'équilibre.

1. Objet du présent rapport

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, une première mouture a été soumise aux membres du Bureau, afin d'examiner les éléments suivants :

- **Le contexte budgétaire national**, qui impactera le budget des collectivités adhérentes et viendra donc conditionner les ressources et marges de manœuvre de la structure ;
- **Les estimations prévisionnelles de recettes et de dépenses** pour l'année 2026, assorties des hypothèses retenues, notamment en matière :
 - de cotisations et de subventions ;
 - d'hypothèses concernant la masse salariale et la programmation d'actions.

Pour rappel, le contexte d'élaboration budgétaire a été présenté dans une note de cadrage approuvée par le Conseil d'administration le 14 octobre 2025 (rapport n°4).

2. Recettes : éléments à retenir

- **Cotisations : 1 221 790 €** (+0,7 % vs prévisionnel de 2025)

Chaque année, les cotisations des EPCI sont calculées sur la base de la population totale publiée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année N, afin de pouvoir comparer les budgets de l'année N avec ceux de l'année N-1.

Le budget prévisionnel est calculé sur la base du dernier chiffre publié par l'INSEE, soit les données diffusées au 1^{er} janvier 2025 (population totale 2022). En revanche, les conventions pour 2026 s'appuieront sur les chiffres publiés au 1^{er} janvier 2026 (population totale 2023).

En 2026, la population totale a augmenté de 1 104 habitants en Cornouaille, ce qui entraîne une hausse globale des cotisations de 3 416 €. La contribution des autres membres adhérents (SIOCA, chambres consulaires) reste inchangée.

- **Subventions et autres ressources : 655 355 €** (+1,27 % vs 2025)

Les montants 2025 ont été majoritairement reconduits au budget prévisionnel 2026, dans l'attente de précisions de la Région et de l'État. Néanmoins, la Région a annoncé :

- une baisse du montant global de subventions allouées au financement des conseils de développement bretons ;
- l'absence de subventions liées au financement des actions de la Destination touristique (financement uniquement de l'ingénierie territoriale), soit -39 605 € ajustés dans le prévisionnel.

Par ailleurs, une nouvelle subvention régionale a été intégrée au budget prévisionnel de 2025 afin de financer les activités du pôle aménagement, sur la base de la subvention obtenue courant 2025.

Parallèlement, QCD a dernièrement été sollicitée par les porteurs et financeurs du projet d'aménagement du secteur de l'AFPA à Quimper, pour la réalisation d'une étude de pré-programmation, visant notamment à déterminer une offre adaptée aux étudiants et aux jeunes actifs du territoire, conformément à leur niveau de solvabilité. Cette demande émane de la Région et de la Caisse des Dépôts, et fera l'objet d'un contrat de prestation de services hors cadre partenarial. Outre l'intérêt porté au projet en matière de programmation urbaine, cette mission permettra également à QCD de diversifier ses sources de financement et de compenser presque intégralement la perte de subvention régionale (+38 550 €).

Comme en 2025, Réseau TYNEO est financé par les territoires de pactes (QBO, CCA, CCPF et SIOCA), lesquels perçoivent indirectement des subventions de la Région et de l'Anah.

Au prévisionnel, le total des produits s'élève ainsi à 2 252 849 € pour l'année 2026, soit une hausse de + 1,43 % par rapport au budget prévisionnel de 2025.

3. Dépenses : éléments à retenir

- **Frais de personnel : 1 699 165 €** (+4 % vs prévisionnel 2025)

Les frais de personnel connaissent une hausse de 65 249 € par rapport au budget prévisionnel de 2025. Cette augmentation est liée à des frais complémentaires relatifs aux stages, à l'augmentation des cotisations de mutuelles et de prévoyance, et principalement au rattachement de l'Agence à la convention collective nationale BETIC. Les coûts induits par le rattachement à cette convention se répartissent comme suit :

- application des salaires hiérarchiques minimaux déterminés par la grille de classification s'imposant à QCD : estimé à 43 % ;
- mise en place de la grille intermédiaire de classification : 27 % ;
- introduction d'un forfait jours (postes de responsables de pôle ou de direction) : 21 % ;
- prime de transposition : 4 % ;
- provision pour les retraites à venir en 2026 : 4 %.

La masse salariale reste stable, avec un volume de 30,4 ETP. Une évolution est néanmoins envisagée entre le non-remplacement d'un poste à la Destination touristique et le provisionnement d'un poste en Ressources/Observation, afin de répondre aux besoins exprimés par les EPCI.

- **Frais généraux : 290 050 €** (-5,4 % vs prévisionnel 2025)

Les frais généraux de l'Agence diminuent entre le prévisionnel 2025 et le prévisionnel 2026. Les ajustements opérés résultent :

- de l'analyse du réalisé 2024 ;
- de la reventilation par pôle de certains frais ;
- de certaines anticipations sur des lignes spécifiques (exemples : outil RH de décompte horaire, provisionnement d'honoraires, entretien des locaux suite au nouveau marché en année pleine, gaz, etc.).

- **Dotation aux amortissements : 70 000 €** (- 6,7 % vs prévisionnel 2025)

L'emménagement sur le site de Cuzon en juin 2021 a entraîné l'intégration de l'amortissement du bâtiment en année pleine dans le budget. S'y ajoutent l'amortissement des certaines dépenses d'agencement, de mobilier et de matériel de bureau.

QCD est propriétaire de son bâtiment, valorisé à 2,3 M€ à l'actif du bilan, avec un emprunt de financement de 1,7 M€. La construction ne devrait pas perdre de valeur à l'avenir. La baisse de la dotation en 2026 résulte principalement d'une dépréciation du matériel informatique.

L'amortissement du bâtiment constitue une écriture comptable et ne traduit pas une dépréciation réelle de sa valeur.

- **Actions : 193 634 €** (- 5,76 % vs prévisionnel 2025)

La diminution du budget relatif aux actions s'explique par plusieurs facteurs :

- Un effort de budgétisation au plus proche de l'évaluation des besoins : pour chaque action, les dépenses ont été précisées selon leur nature (exemples : prestations de services, de déplacements, d'abonnements, etc.).
- Un effort d'optimisation de certains postes de dépenses, par la recherche de mutualisation entre différentes actions, et plus globalement par la recherche de transversalité inter-pôles. Cela se traduit par : des prestations ou événementiels mutualisés ; un recours accru aux compétences internes ; la recherche de mutualisation et de partenariats avec d'autres organismes ; la création d'une catégorie « Projets transverses – Ressources – Outils d'observation » permettant de lancer des actions associant plusieurs pôles et de mettre à disposition des outils et ressources communs.
- Une diminution du budget global de la Destination touristique, liée à la consommation quasi intégrale des subventions régionales dédiées aux actions fin 2025, alors que la stratégie régionale actuelle a été prolongée d'un an jusqu'à fin 2026. Le budget actions de la Destination diminue ainsi d'environ 41 000 € et sera donc intégralement financé par QCD (le montant du financement de QCD reste identique à 2025, soit 25 060 €).
- Une évolution du budget actions de l'Attractivité économique : -11 400 €, soit une baisse de 42 %, résultant d'un recentrage d'une partie du plan d'actions de l'équipe vers la production d'études (ex : observatoire de l'économie cornouaillaise), ainsi que vers le portage technique et logistique de projets transverses, comme l'animation d'une démarche collective pour doter la Cornouaille d'un projet de territoire, ou encore l'organisation d'un événement annuel thématique à l'échelle de la Cornouaille (anciennement, les *rencontres de la Cornouaille*). Ces projets transverses bénéficient d'un budget propre, contenu dans « Projets transverses – Ressources – Outils d'observation ».

- Une augmentation significative du budget actions de l'Aménagement, sous l'influence de plusieurs facteurs et témoignant d'un renforcement des activités de ce pôle : sous-traitance de la prestation d'un architecte pour le projet sur le secteur de l'AFPA ; mise en place d'un projet tutoré avec le laboratoire Géoarchi de l'UBO ; montée en compétence de collaborateurs sur l'analyse socio-démographique ; prestations graphiques prévues pour deux publications spécifiques (l'observatoire de l'habitat et du foncier ; l'atlas des densités et des formes urbaines).

Au prévisionnel, le total des dépenses s'élève ainsi à 2 252 849 € pour l'année 2026, soit une hausse de + 1,43 % par rapport au budget prévisionnel de 2025.

4. Synthèse

Si certains éléments restent à affiner, notamment en ce qui concerne le dimensionnement de certains projets et leur plan de financement, certaines hypothèses ne pourront être confirmées qu'au cours de l'année 2026, comme le montant des subventions régionales.

Consciente de ces incertitudes, la préparation budgétaire a poursuivi l'objectif de pouvoir, en 2026, réagir aussi rapidement que possible en cas de changement de cap, sans pénaliser les activités de l'Agence.

À ce stade, **la présente proposition permet de présenter un budget prévisionnel prudent, raisonnable et à l'équilibre.**

Annexes :

1. *Budget prévisionnel 2026*
2. *Frais généraux prévisionnels 2026*

Le Conseil d'administration est invité à valider le budget prévisionnel 2026 et à le soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est invitée à valider le budget prévisionnel 2026.

	Direction, administration générale Projets transverses, ressources et outils d'observation	Pôle Aménagement et observation du territoire	Missions spécifiques		Pôle Destination touristique Quimper Cornouaille	Pôle Transition énergétique		Pôle Projets européens territorialisés & Conseil de développement		TOTAL GÉNÉRAL 2026	TOTAL GÉNÉRAL 2025 (N-1)
			Pôle santé	Pôle attractivité économique		Transition énergétique	Réseau TYNEO	FEAMPA/LEADER	Conseil de développement		
POSTES											
Postes directs en ETP	3,6	5,2	2,0	2,1	2,0	0,6	6,7	3,4	1,1	26,6	26,4
Postes indirects, stages et provisions	0,5	0,7	0,3	0,3	0,3	0,1	0,9	0,5	0,2	3,7	4,3
SOUS-TOTAL Postes directs et indirects en ETP	4,1	5,9	2,3	2,4	2,3	0,7	7,6	3,9	1,3	30,4	30,8
DÉPENSES (en €)											
FRAIS DE PERSONNEL & FRAIS GÉNÉRAUX											
frais de personnel	224 997	313 311	111 976	132 968	102 600	42 108	299 461	207 145	53 778	1 488 345	1 446 322
frais ventilés indirects, stages et provisions	28 318	41 190	16 001	16 397	15 842	4 753	52 675	26 932	8 713	210 820	187 594
frais généraux & taxes	38 960	56 670	22 014	22 559	21 796	6 539	72 472	37 053	11 988	290 050	306 600
SOUS-TOTAL frais de personnels & frais généraux	292 276	411 171	149 991	171 923	140 238	53 400	424 608	271 130	74 479	1 989 215	1 940 516
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS											
SOUS-TOTAL dotations aux amortissements	9 403	13 676	5 313	5 444	5 260	1 578	17 490	8 942	2 893	70 000	75 000
ACTIONS											
SOUS-TOTAL actions	20 608	40 220	24 600	15 600	35 280	0	20 521	18 155	18 650	193 634	205 471
TOTAL DÉPENSES	322 286	465 067	179 903	192 967	180 778	54 978	462 619	298 228	96 022	2 252 849	2 220 987
PRODUITS (en €)											
RESSOURCES MEMBRES (EPCI montant calculé à la population) + ADHÉSIONS											
Quimper Bretagne Occidentale	179 635	128 506	69 006	107 555	39 190	25 020	57 816	63 611	16 757	687 096	680 947
Concarneau Cornouaille Agglomération	42 050	30 081	16 153	25 177	9 174	5 857	13 534	14 890	3 923	160 839	160 635
Pays Bigouden Sud	30 896	22 102	11 869	18 499	6 740	4 303	9 944	10 941	2 882	118 176	116 970
Pays Fouesnantais	23 746	16 987	9 122	14 218	5 181	3 307	7 643	8 409	2 215	90 828	90 084
Douarnenez Communauté	14 961	10 703	5 747	8 958	3 264	2 084	4 815	5 298	1 396	57 225	56 937
Haut Pays Bigouden	14 863	10 633	5 710	8 899	3 243	2 070	4 784	5 263	1 386	56 850	56 763
Cap Sizun - Pointe du Raz	12 229	8 748	4 698	7 322	2 668	1 703	3 936	4 330	1 141	46 776	46 704
SIOCA, chambres consulaires	1 046	748	402	626	228	146	337	370	98	4 000	4 000
SOUS-TOTAL COTISATIONS EPCI + MEMBRES	319 425	228 508	122 706	191 254	69 688	44 490	102 808	113 112	29 797	1 221 790	1 213 040
RESSOURCES SUBVENTIONS MEMBRES ET PARTENAIRES (Fonctionnement et actions)											
État	0	92 880	0	0	0	0	0	0	0	92 880	96 289
Région	0	41 000	0	0	71 120	5 000	0	51 431	65 372	233 923	266 397
Leader	0	0	0	0	0	0	0	79 606	0	79 606	77 800
Feampa	0	0	0	0	0	0	0	51 431	0	51 431	45 100
ARS	0	0	55 600	0	0	0	0	0	0	55 600	53 000
SYMESCOTO	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	60 000	60 000
Quimper Bretagne Occidentale	0	0	0	0	0	5 000	0	0	0	5 000	9 000
Quimperlé Communauté	0	0	0	0	29 266	0	0	0	0	29 266	29 052
Autres (entreprises, OT, autres contributions...)	0	38 550	0	0	9 100	0	0	0	0	47 650	10 500
SOUS-TOTAL RESSOURCES (HORS COTISATIONS)	0	232 430	55 600	0	109 486	10 000	0	182 468	65 372	655 355	647 138
RESSOURCES PACTES TERRITORIAUX (FONCTIONNEMENT RESEAU TYNEO) et AUTRES PRODUITS											
SIOCA (P. Bigouden Sud, Haut P. Bigouden, Douarnenez Co., Cap Sizun - Pdr)							121 592			121 592	116 733
Quimper Bretagne Occidentale							127 975			127 975	121 267
Concarneau Cornouaille Agglomération							67 389			67 389	64 600
Pays Fouesnantais							38 748			38 748	37 400
Autres ressources	2 861	4 129	1 597	1 713	1 605	488	4 107	2 648	852	20 000	20 809
SOUS-TOTAL REVERSEMENT SPRH + AUTRES PRODUITS	2 861	4 129	1 597	1 713	1 605	488	359 811	2 648	852	375 704	360 809
TOTAL PRODUITS	322 286	465 067	179 903	192 967	180 778	54 978	462 619	298 228	96 022	2 252 849	2 220 987
Écart produits - dépenses										0	0

Quimper Cornouaille Développement

Amortissements 2026

DAP	Compte	2022	2023	2024	2025	2026
Incorporelles	280500	930	727	500	0	0
Constructions	281300	43 910	87 819	84 000	84 112	80 657
Matériel				60	107	107
Agencements	281100	7 395	7 395	2 100	2 131	2 131
Mat. transport	281200	440	440	450	0	0
Mat. bureau	281300	4 272	4 272	6 600	6 710	3 904
Mobilier	281400	1 183	1 183	1 400	1 336	1 174
Autres immo. corp.	281800	1 067	1 067	1 200	271	55
TOTAL DAP		59 197	102 904	96 310	94 667	88 028

Subvention virée au résultat		2022	2023	2024	2025	2025
	777/131200	8 703	17 406	17 400	20 000	19 000

(base 453693,62)

DAP nettes de sub. virée au résultat	50 494	85 498	78 910	74 667	69 028
--------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Quimper Cornouaille Développement

Frais généraux (détail) 2026

Hors salaires et charges salariales dont taxes liées	Libellés	Budget 2026	Budget 2026 Sous-totaux
60610000	Carburant	3 000	
60611000	Electricité (bâtiment QCD + locaux communs)	14 000	
60610200	Eau (bâtiment QCD)	500	
60610300	Gaz (locaux communs)	4 500	
60630000	Fournitures entretien et petit équipement	4 500	
60640100	Fournitures : administratives	3 500	
60680000	Fournitures : diverses	2 000	32 000
61100000	Sous traitance générale	2 000	
61320100	Location : salles	1 000	
61350000	Location : véhicule	9 500	
61360000	Abonnement immatériel, hébergement	10 000	
61370000	Hébergement Quadra cloud (logiciel compta.)	3 000	
61400000	Charges de copropriété ASL Cuzon (dont eau, électricité, ...)	26 000	
61500100	Entretien locaux	23 700	
61550000	Entretien et réparations véhicules	1 000	
61560300	Maintenance sites & logiciels	1 000	
61560500	Prestations informatiques QBO	46 000	
61560600	Maintenance autre	500	
61580000	Entretien divers (collecte papier)	200	
61600000	Assurances	7 000	
61800100	Formations	20 000	
61802000	Documentation générale (abo.)	4 000	
61803000	Doc. statistique	0	
61850000	Frais de colloque et séminaire	0	154 900
62261000	Honoraires : comptables	5 000	
62262000	Honoraires : social	20 000	
62263000	Honoraires : commissaire aux comptes	6 600	
62264000	Honoraires avocats...	22 000	
62310100	Annonces et insertions	0	
62340100	Cadeaux	1 000	
62360000	Catalogues et imprimés	300	
62360100	Supports de communication	0	
62370100	Publications extériorisées	2 200	
62410000	Port sur achat	100	
62510100	Frais de déplacement	2 000	
62560100	Frais de mission & inscriptions	0	
62570000	Réceptions et frais de séjour	3 500	
62580000	Plateaux repas	500	
62610000	Frais postaux	5 500	
62621000	Téléphone mobile	0	
62630000	Liaisons informatique	0	
62660000	Location fibre noire	5 200	
62700000	Services bancaires	300	
62800500	Cotisations	7 800	82 000
63512000	Taxe foncière	7 800	
63780000	Taxes diverses	100	7 900
64140010	Indemnité vélo + transport	0	
64750500	Cotisations : médecine du travail	4 500	
64800000	Autres charges de personnel	300	4 800
65110000	Redevance licences	0	0
65160000	Droits d'auteur	550	550
66160000	Intérêts des emprunts (Cuzon)	7 400	7 400
65800000	Charges diverses	500	500
	TOTAL	290 050	290 050

5. Appel à contributions 2026

Conformément au projet de budget présenté pour 2026, il est proposé de maintenir le niveau des contributions des EPCI par habitant* à celui de l'an dernier.

Il en ressort des contributions qui se décomposeraient comme suit :

- Contribution annuelle de Quimper Bretagne Occidentale : 687 200 € au total, intégrant une charge de centralité revue à 370 031 € + 3 € / habitant soit 317 169 €.
- Contribution annuelle des autres communautés à voix délibérative : 3 € / habitant pour l'ensemble des EPCI, soit 534 006 €.
- Cotisation annuelle forfaitaire des autres membres adhérents : 1 000 €.

Une convention avec chaque EPCI formalisera ce partenariat.

Chaque EPCI est invité à verser sa contribution dès la signature de la convention.

Par ailleurs les membres adhérents de l'Agence peuvent être appelés à des compléments de contribution en fonction du volume de travaux qu'ils solliciteraient de manière spécifique pour leur territoire et qui ne seraient pas inscrits au programme de travail 2026.

**Base : population légale INSEE 2023 publiée au 01/01/2026 et appliquée en conséquence au montant définitif des cotisations.*

Le Conseil d'administration est invité à valider le montant des cotisations pour l'année 2026 et à le soumettre pour approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est invitée à approuver le montant des cotisations pour l'année 2026.

6. Programme partenarial 2026

Synthèse :

Co-produit avec l'ensemble des EPCI de Cornouaille et les autres partenaires institutionnels de l'Agence, le programme partenarial annuel constitue la feuille de route de l'équipe de Quimper Cornouaille Développement. Pour l'année 2026, plusieurs nouveautés sont proposées afin de concilier la nécessité d'aborder les thématiques à enjeux à l'échelle de la Cornouaille et celle de répondre au plus près des besoins exprimés par les membres.

1. Contexte et méthode

Le programme partenarial annuel est une feuille de route mutualisée et validée par les membres de Quimper Cornouaille Développement (QCD). Il offre une visibilité claire sur les actions planifiées que les équipes de l'Agence auront à mettre en œuvre au cours de l'année.

Ce programme résulte d'un travail préparatoire conduit avec chacun des EPCI de Cornouaille, ainsi qu'avec les partenaires de QCD. Pour l'édition 2026, des échanges avec les Président(e)s se sont tenus entre juillet et septembre 2025. L'ensemble des DGS (ou DGA) a également été rencontré, parfois en bilatéral, en présence de leur Président(e), ou en CODIR. Cette dernière modalité, expérimentée dans cinq EPCI, s'est révélée particulièrement pertinente pour deux raisons :

- faire connaître l'offre de services de l'Agence auprès des différents services des collectivités ;
- traduire opérationnellement la commande politique exprimée en amont, notamment en matière de livrable attendu.

D'autres partenaires de l'Agence, tels que la Région et l'Etat, ont également été sollicités entre septembre et novembre 2025.

Pour la deuxième année consécutive, une première version du programme partenarial est proposée en fin d'année N-1, afin que l'ensemble des éléments soit finalisé et partagé dès le début de l'année N, lors de la première instance CA/AG de QCD. Il fait alors l'objet d'une publication annuelle dédiée, permettant de lancer les travaux de l'équipe le plus tôt possible dans l'année.

Toutefois, la majorité des agences d'urbanisme élabore leur programme partenarial sur un cycle pluriannuel (deux à trois ans). L'objectif est double : anticiper et planifier des travaux au-delà d'une seule année ; calibrer les moyens humains et financiers à plus long-terme pour leur réalisation. Si l'intérêt se confirme, une réflexion sur l'adoption d'un programme partenarial pluriannuel pourrait être engagée en début d'année prochaine.

2. Plan d'actions 2026 : les éléments à retenir

Plusieurs évolutions majeures sont à souligner pour ce millésime 2026 :

- **Un volet spécifique dédié aux projets dits « transverses »** a été mis en place, afin de lancer des actions structurantes à l'échelle de l'Agence, mobilisant des salariés issus de différents pôles : projet d'agence, projet de territoire cornouaillais, rencontres de la Cornouaille, etc.
- Certaines actions sont identifiées par pôle, notamment l'organisation de temps forts. Toutefois, **la mutualisation d'événements ou de prestations sera recherchée à l'échelle de l'Agence**, voire au-delà (ex : événements partenaires), afin d'optimiser les dépenses lorsque cela reste pertinent et cohérent au regard des contenus.
- **En 2026, plusieurs types d'actions constitueront une offre de services nouvelle ou renouvelée.** Elles seront menées à titre exploratoire et devront, à terme, être confirmées pour être pérennisées, voire développées : réalisation d'études d'impact socio-économique ; animation de démarches prospectives ; accompagnement des collectivités dans leurs projets urbains ; mise en place d'expérimentations de service assorties de protocoles de répliquabilité ; etc.

Annexe :

- *Programme partenarial 2026 (maquetté)*
-

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Valider le programme partenarial prévisionnel 2026 en vue de le soumettre à l'Assemblée générale ;**
- **Valider l'amorce d'une réflexion sur un programme partenarial pluriannuel.**

L'Assemblée générale est invitée à approuver le programme partenarial prévisionnel 2026.

7. Conventions annuelles d'application 2026 entre QCD et les territoires de Pacte France Rénov' pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO

Synthèse :

Conformément à l'accord-cadre signé le 25 mai dernier, il est prévu, sur la période 2025-2029, de décliner le programme de travail de Réseau TYNEO sur chaque territoire porteur d'un Pacte France Rénov', au travers d'une convention annuelle d'application signée entre QCD et chacun des territoires concernés, ainsi qu'une convention avec la Région Bretagne.

Le Conseil d'administration est invité à valider les versions définitives des conventions annuelles d'application 2026 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO.

1. Contexte

Pour rappel, en 2025, un accord-cadre de partenariat a été signé entre QCD et les quatre structures signataires d'un Pacte Territorial France Rénov' avec l'ANAH :

- Quimper Bretagne Occidentale (QBO),
- Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA),
- La Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF),
- Le SIOCA.

Cet accord pluriannuel (2025-2029) a pour objectif de préciser les missions confiées à QCD via Réseau TYNEO, contribuant ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des Pactes Territoriaux France Rénov' en Cornouaille.

Le plan d'actions annuel et les dépenses associées sont formalisés dans une convention annuelle d'application, signée entre QCD et chacune des structures signataires d'un Pacte Territorial France Rénov'.

2. Conventions annuelles d'application 2026

Pour l'année 2026, le modèle de convention annuelle d'application reprend, dans ses grandes lignes, le programme de travail 2025, avec deux évolutions principales :

- Augmentation des permanences sur les territoires :
 - une demi-journée par semaine sur QBO ;
 - un vendredi par mois sur Pont-l'Abbé ;
 - une demi-journée tous les quinze jours à Concarneau et Fouesnant.
- Expérimentation d'un pré-accompagnement des copropriétés
Il est proposé d'expérimenter un pré-accompagnement des copropriétés en phase amont d'un projet de rénovation globale, jusqu'au vote des travaux en assemblée générale. Ce pré-accompagnement consisterait notamment à :
 - organiser une ou plusieurs réunions d'information à destination des copropriétaires ;
 - accompagner le syndic (appui à l'élaboration du cahier des charges pour la consultation d'une maîtrise d'œuvre) ;
 - faciliter la compréhension et l'appropriation des résultats de l'audit ;

- fournir une liste de professionnels ;
- élaborer une maquette financière ;
- accompagner la préparation de l'assemblée générale décidant des travaux.

Un objectif d'engagement de pré-accompagnement de 9 copropriétés est visé pour 2026 :

- 4 sur QBO ;
- 1 sur CCPF ;
- 4 sur le SIOCA

Ces pré-accompagnements interviendront hors périmètres OPAH-RU de Cornouaille (cœur de ville ou Petite ville de demain) pour lesquels des actions spécifiques sont mises en œuvre à destination des copropriétés.

Il est précisé que ces ajustements sont réalisés à budget constant. Le budget prévisionnel de Réseau TYNEO pour 2026 demeure identique à celui de 2025.

Pour plus de précisions sur les jours alloués à chaque territoire de Pacte territorial et les modalités de réponse aux demandes spécifiques de chaque territoire, les 4 projets de conventions sont joints en annexe.

Annexes :

- *convention annuelle d'application 2026 - QBO*
- *convention annuelle d'application 2026 - CCA*
- *convention annuelle d'application 2026 - CCPF*
- *convention annuelle d'application 2026 - Ouest Cornouaille*

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Valider les 4 projets de conventions d'application 2026 ;**
- **Autoriser la Présidente ou son représentant à modifier et finaliser les projets de conventions ;**
- **Autoriser la Présidente ou son représentant à signer ces conventions ;**
- **Autoriser la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.**



CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION 2026

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de
Quimper Bretagne Occidentale

Entre



Et



TABLE DES MATIERES

Article 1 : Objet de la Convention.....	3
Article 2 : Durée d'application de la convention.....	3
Article 3 : Actions réalisées au titre du PACTE	3
3.1 Dynamique territoriale.....	3
3.2 Information, conseil et orientation.....	5
3.3 Indicateurs et Objectifs	8
Article 4 : actions réalisées au titre des missions hors PACTE	8
Article 5 : Communication.....	9
5.1 logos apposés sur les supports de communication	9
5.2 Information à communiquer sur l'outil BDD Rénov'	9
Article 6 : Modalités de suivi et d'évaluation des actions	9
Article 7 : Modalités financières.....	10
7.1 Contribution de QBO au titre du Pacte	10
7.2 Contribution de QBO au titre des missions complémentaires hors Pacte	10
7.3 Modalités de versement.....	10
Article 8 : Différends et litiges.....	11
Article 9 : Exécution de la convention	11

La présente convention est établie entre :

Quimper Cornouaille Développement,

Ci-après désigné par « QCD / Réseau TYNEO »

24 route de Cuzon – CS 40002- 29018 Quimper Cedex
Représenté par Olivier BELLEC
Vice-président,

Et

Quimper Bretagne Occidentale

Ci-après désigné par « QBO »

44 place Saint-Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper Cedex
Représenté par Isabelle ASSIH
Présidente,

Considérant :

- QCD / Réseau TYNEO opère le service dénommé « Réseau TYNEO » depuis 2016 en Cornouaille pour accompagner les ménages en matière d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et plus largement pour l'amélioration de l'habitat ;
- L'ensemble des signataires de l'accord cadre de partenariat souhaite mettre en œuvre de manière homogène et cohérente les activités de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille ;
- Son ambition est de proposer aux ménages cornouillais, un service de qualité concourant à l'amélioration de l'habitat, aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire ;

Vu :

- Les statuts de Quimper Cornouaille Développement ;
- La délibération du conseil d'administration et de l'assemblée générale de QCD en date du 20 mai 2025 validant l'accord cadre de partenariat 2025-2029 et les conventions annuelles de d'applications 2025 avec les 4 structures porteuses d'un Pacte Territorial France Rénov' ;
- L'accord cadre de partenariat 2025-2029 signé le 20 mai 2025 ;
- La délibération du conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale en date du 15 mai 2025 autorisant la présidente à signer la présente convention ainsi que l'accord cadre de partenariat, signé entre Quimper Cornouaille Développement et Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération, la communauté de communes du Pays Fouesnantais et le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'application de l'accord cadre de partenariat visé supra, pour l'année 2026, entre QCD / Réseau TYNEO et QBO.

L'ensemble des termes de la présente convention se réfère à l'accord cadre de partenariat précité.

ARTICLE 2 : DURÉE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2026.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

QCD / Réseau TYNEO contribue à la réalisation d'actions prévues par le Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov' (PIG PT-FR), signé entre l'ANAH et QBO.

3.1 DYNAMIQUE TERRITORIALE

3.1.1 - Mobilisation des ménages

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des ménages » les actions suivantes :

Mobilisation des ménages
Communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et communication visuelle et papier (flyer, affiche, etc)
Sollicitations médias : conférences de presse, radio, etc
Réalisation ou mise à jour des documents internes (Outils pour les conseillers & fiches synthétiques remises aux ménages)
Participation aux 2 salons de l'habitat à Quimper (organisés par Défricom et par Viv'ing)
Gestion de l'outil de prise de RDV
Mise à disposition d'une exposition sur la rénovation énergétique des logements (descriptif des panneaux en annexe 3) – sur réservation

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 7 jours est alloué à la disposition de QBO, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir lors des réunions publiques ou organiser des animations, avec accord ou à la demande du bénéficiaire de cette convention. Les actions menées sur le territoire de QBO et touchant sa population seront comptabilisées dans le forfait de jours précité.

Pour toute sollicitation d'intervention sur le territoire de QBO émanant de tout organisme (association, école, entreprise, etc) et rentrant dans le cadre du guide des missions du pacte territorial, QCD / Réseau TYNEO sollicite l'avis de l'agent référent en charge du suivi de Réseau TYNEO, avant de s'engager dans la réalisation de cette mission. En l'absence d'une réponse sous quinzaine, QCD / Réseau TYNEO décide des suites à donner à la demande.

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 7 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes, sur le territoire de QBO :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Conférence existante sur la rénovation d'ampleur	A définir	A définir	1j
Conférence sur mesure : « enjeux de l'adaptation des logements »	A définir	A définir	2j
Co-animation avec ADIL29 des formations auprès des propriétaires bailleurs	A définir	A définir	2j
Visite de maison rénovée ou en cours de chantier	A définir	A définir	2j
		TOTAL	x

3.1.2 - Mobilisation des professionnels

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par OCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des professionnels » les actions suivantes :

Mobilisation des professionnels
Organisation de 2 « p'tits déj' des pros »
Suivi du référencement des professionnels intervenants sur des thématiques spécifiques (hors RGE) : amiante, plomb, humidité, matériaux biosourcés, ...), réflexion sur la mise en œuvre de Toutil LOUTRE, de mise en relation des particuliers artisans avec des professionnels.
Mise à jour de la liste des MAR* (département 29+56) et AMO (29)
Participation à 3 commissions Qualibat (Finistère sud)
Appui aux professionnels et organisations professionnelles : « référent professionnel »
Participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat de OCD sur le volet « Amélioration de l'habitat »
Prospection des agences immobilières et des notaires pour présenter les missions de Réseau TYNEO
Prospection des syndicats afin de présenter la mission de pré-accompagnement et de trouver des copropriétés à accompagner.
Diffusion via e-mailing d'informations à destination des professionnels en fonctions des actualités

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 2 jours est alloué à la disposition de QBO, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par OCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 2 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes sur le territoire de QBO :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Co-animation avec QBO d'une réunion avec les MAR locaux	A définir	A définir	1j
Fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte	A définir	A définir	1j
		TOTAL	2j

3.1.3 - Suivi & pilotage

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par OCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission suivi et pilotage les actions suivantes :

Suivi & pilotage
Gouvernance de OCD / Réseau TYNEO (CoSui, CoPart, CoTech)
Participation aux instances de gouvernance des Pactes et échanges bilatéraux
Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

- o Gouvernance de la mission Réseau TYNEO

Conformément à l'accord cadre de partenariat, Quimper Cornouaille Développement organise les instances permettant l'opérationnalité de Réseau TYNEO. Les représentants désignés par QBO seront conviés aux différentes instances de OCD / Réseau TYNEO : Comité de suivi (CoSui), Comité des partenaires (CoPart) et Comité technique (CoTech).

Le calendrier prévisionnel de ces différentes instances, en 2026 :

Comité Technique	en janvier 2026
Comité des partenaires	en février 2026
Comité technique	en mai 2026
Comité technique	en septembre 2026
Comité de suivi	en septembre 2026
Comité de suivi	en octobre 2026
Comité technique	en décembre 2026

Conformément à l'accord cadre, QBO transmet sans délai les contacts de l'élu et de l'agent référent désignés pour représenter l'EPCI aux instances de OCD / Réseau TYNEO.

Les parties conviennent de s'informer mutuellement, et sans délai en cas de changement, de leur représentant (élu ou agent référent).

- o Participation à la gouvernance du pacte territorial de QBO

OCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance du pacte territorial de QBO pour lesquelles il est sollicité.

- o Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

Les modalités de transmission des bilans et des indicateurs sont détaillées à l'Article 6.

3.2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

3.2.1 - Porte d'entrée

Sur le territoire de QBO, Réseau TYNEO est positionné comme porte d'entrée des ménages pour accéder au Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

Les modalités d'accès au service sont renseignées conformément à l'article 5.2.

3.2.2 - Orientation et information de 1^{er} niveau

- o Information de 1^{er} niveau

Les ménages de Cornouaille accèdent à Réseau TYNEO selon 2 canaux :

⇒ **Via la permanence téléphonique :**

OCD / Réseau TYNEO propose une permanence téléphonique au 02 98 10 90 93 du mardi au vendredi de 14h à 17h.

A minima, lorsque la permanence est ouverte, un conseiller répond aux demandes des ménages. OCD / Réseau TYNEO s'efforce de mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre de la meilleure façon aux sollicitations des ménages.

Lors des fermetures de la permanence téléphonique de Réseau TYNEO, un répondeur téléphonique informe les ménages des horaires d'ouverture du service.

Sur le territoire de QBO, l'information de 1^{er} niveau s'adresse à tous publics.

Le service est organisé pour maximiser les jours d'ouverture de la permanence téléphonique sur une année.

Chaque année, 2 périodes de fermeture du service sont prévues : 2 semaines au moment des fêtes de fin d'année et 2 semaines maximum sur la période estivale.

Le public est informé des créneaux d'ouverture du service par différents canaux d'informations (site internet de Réseau TYNEO, Google business, etc).

En cas d'événements ou de situations exceptionnelles, QCD / Réseau TYNEO se réserve le droit de fermer la permanence de Réseau TYNEO.

L'agent référent de QBO en charge du suivi de Réseau TYNEO, ainsi que la personne en charge de l'accueil de l'espace habitat de QBO, sont informés sans délai de chaque période de fermeture programmée ou exceptionnelle.

⇒ **Via le formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO :**

Un formulaire de contact est disponible sur la première page du site internet de Réseau TYNEO (<https://reseau.tyneo.bzh>).

Sauf période de grande affluence, les ménages sont recontactés dans un délai de 7 jours.

- **Orientation**

Si la demande des ménages se situe en dehors du champ de compétence de QCD / Réseau TYNEO, ou si la demande nécessite un complément d'information auprès des services de QBO ou de structures partenaires, le ménage est invité à se rapprocher du dispositif ou de la structure adéquate. Sur le territoire de QBO, QCD / Réseau TYNEO développe des liens privilégiés avec notamment :

- Le Pim'm's médiation qui opère la maison des services publics à Quimper,
- Le SIVOM du Pays Glazik qui opère l'Espace France Services de Brieç,
- Urbanis, désigné par QBO et la ville de Quimper pour animer l'OPAH RU centre-ville de Quimper,
- Le SPANC de QBO,
- La cellule mal logement de QBO,
- L'ADIL 29.

3.2.3 - Conseil personnalisé

QCD / Réseau TYNEO réalise les conseils individualisés à l'attention des ménages dans le bureau de permanence assigné à Réseau TYNEO au sein de l'espace habitat de QBO, situé au 49 rue de la Providence à Quimper

Un calendrier prévisionnel des permanences par semestre est transmis à l'agent référent de QBO, ainsi qu'à la personne en charge de l'accueil de l'espace habitat de QBO.

Sur le territoire de QBO, le conseil personnalisé s'adresse à tous publics et dans le domaine de la rénovation énergétique. En fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, des rendez-vous sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements seront proposés.

Pour chaque rendez-vous pris, le ménage reçoit une notification par messagerie électronique de prise de rendez-vous, puis 2 appels à J-7 et J-1, avec un lien lui permettant d'annuler son rendez-vous.

Afin de faciliter la réception des ménages lorsqu'ils se présentent à l'espace habitat de QBO, l'agent d'accueil dispose d'une visualisation des rendez-vous de QCD / Réseau TYNEO.

QCD / Réseau TYNEO s'efforce de proposer aux ménages un rendez-vous dans le lieu de permanence de l'EPCI du projet considéré.

Néanmoins, il est convenu que tout ménage comouillais peut se voir proposer un rendez-vous dans un quelconque espace de permanence, y compris situé dans un autre territoire de Pacte que celui de l'adresse de son projet.

- **Promotion des aides locales « accession » et validation de critères techniques**

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession « Ma première pierre », QCD / Réseau TYNEO informe les ménages éligibles des modalités d'accès au dispositif et rencontre les ménages éligibles aux dispositifs « Ma première pierre » avec travaux d'économie d'énergie, lors d'un conseil personnalisé, afin d'échanger avec le ménage des scénarios de travaux à envisager.

3.2.4 - Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) en amont d'une orientation vers un MAR'

Pré-accompagnement de logements individuels

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Sur le territoire de QBO, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) s'adresse à tous publics, hors publics éligibles à l'OPAH RU Cœur de ville, et concerne principalement le domaine de la rénovation énergétique.

La mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat comprend dans la majorité des cas la réalisation d'une évaluation énergétique (avec une visite sur place), ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

À ce titre, et conformément à sa mission de service public, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide MaPrimeRénov'.

S'il est éligible aux aides travaux d'ampleur (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné), le ménage est orienté vers un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ».

Pré-accompagnement de copropriété

Sur 2026, à titre d'expérimentation, il est proposé de pré-accompagner un échantillon de copropriétés en Cornouaille (objectif QBO, cf. tableau ci-dessous).

Cette mission a pour but d'inciter et d'accompagner les syndicats et les copropriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique en phase amont d'une rénovation globale. Ce pré-accompagnement se traduit par :

- Une ou plusieurs réunions d'informations auprès des copropriétaires ;
- L'accompagnement du syndic : aide à l'élaboration du cahier des charges de consultation d'une maîtrise d'œuvre ;
- Aide à l'appropriation des résultats de l'audit,
- Fourniture d'une liste de professionnels,
- Elaboration d'une maquette financière,
- Aide à la préparation de l'assemblée générale décidant des travaux.

3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs de suivi			Périmètre géographique de l'indicateur	Objectif Pacte(s)
# Nombre de demandes entrantes traitées :	- Par type de contact (mail ou téléphone)		Cornouaille	5 000
	- Par type de demande			
# Nombre d'information de 1 ^{er} niveau :	- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, Autonomie et lutte contre l'habitat indigne, autre)		QBO	720
	- Par niveau de revenus			
# Nombre de conseil personnalisé :	- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, potentiellement autonomie)		QBO	400
	- Par type de contact			
# Nombre de missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat réalisées (rénovation énergétique) :	- Dont logement privé		QBO	27
	- Dont copropriété			4

3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE

Type d'entité (Site France Rénov')		QBO			
Structure		Adaptation	Ud	Ud	ANC
Publics concernés		Réseau TYNEO	Réseau TYNEO	Réseau TYNEO	Réseau TYNEO
Structure	Publics concernés	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public
	Publics concernés	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public
Accompagnement	Structure	Urbains	Urbains	Urbains	Urbains
	Publics concernés	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public
Structure	Publics concernés	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public
	Publics concernés	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public

LH : Lutte contre l'habitat indigne
ANC : Assainissement non collectif
MAR : Mon accompagnateur rénov'
MPLD : Ma prime logement décent
MPR-PA : MaPrimeRénov' parcours accompagné
MPR-LV : MaPrimeRénov' parcours logement vacant
MPA : MaPrimeAdapt'
MPR-Copro : MaPrimeRénov' copropriétés
OPAH-RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain
PO : Propriétaire occupant
PB : Propriétaire bailleur
PIG-LV : Programme d'intérêt général logement vacant

ARTICLE 4 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DES MISSIONS HORS PACTE

QCD / Réseau TYNEO réalise des actions d'information et de conseil sur des thématiques en dehors du périmètre défini par le guide des missions PIG France Rénov', comme par exemple la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la construction, le changement de fournisseurs d'énergie, les écogestes, etc.

QCD / Réseau TYNEO propose notamment des rendez-vous spécifiques sur les installations photovoltaïques dans le domaine de l'habitat :

- Rendez-vous groupés jusqu'à 4 ménages pour les informer sur le photovoltaïque en général ;
- Rendez-vous individuels pour réaliser une étude de préfiguration propre à la situation du ménage. Cette étude de préfiguration, réalisée sur AUTOCALSO (outil de l'Institut National de l'Energie Solaire), n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision.

QCD / Réseau TYNEO peut organiser ou répondre aux demandes des territoires pour la participation ou l'animation de réunions publiques sur ces thématiques hors Pacte.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

5.1 LOGOS APPOSEES SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour la communication sur l'ensemble des missions socles défini dans l'accord cadre de partenariat, QCD / Réseau TYNEO se réfère à l'Article 3.3 Communication de l'accord cadre de partenariat.

Pour les missions spécifiques ciblant uniquement le territoire de QBO, QCD / Réseau TYNEO s'engage à mentionner aux côtés de son logo, le logo de QBO ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'État et du logo type ANAH sur l'ensemble des documents, et ce dans le respect de la charte graphique de l'État.

En fonction du conventionnement annuel entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la Région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Ceci concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre de la présente convention.

5.2 INFORMATION À COMMUNIQUER SUR L'OUTIL BDD RENOV'

La BDD Rénov' sert de base de données de référence sur le site France Rénov' pour renvoyer les ménages vers la bonne porte d'entrée de son territoire. Sur le territoire de QBO, les informations suivantes sont renseignées :

⇒ Réseau TYNEO est inscrit par QBO dans l'outil BDD Rénov' comme point de contact (guichet) :

- Nom du guichet : Réseau TYNEO
- Numéro de l'accueil téléphonique du guichet : 02 98 90 10 93
- E-mail de contact du guichet : sans objet
- Site web du guichet : <https://reseau.tyneo.bzh>
- Numéro et nom de voie de la permanence du guichet : 49 rue de la Providence
- Code postal et commune du guichet : 29000 QUIMPER
- Horaires d'ouverture du guichet : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00
- Permanences physiques : sur rendez-vous, les lundis matins, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis matin.
- Zone territoriale couverte par ce guichet (préciser les EPCI et/ou département couverts) : QBO

⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit par QBO dans l'outil BDD Rénov' comme structure de mise en œuvre (MEO) du pacte territorial.

- Nom de la structure de mise en œuvre : Quimper Cornouaille Développement
- Siret : 51925865100024
- Téléphone : 02 98 90 10 93
- E-mail :
- Site web : <https://reseau.tyneo.bzh>
- Nom et numéro de voie : 24 route de Cuzon
- Code postale et commune : 29000 QUIMPER
- Identification de la personne en charge de l'administration des comptes : GUIBOUX Aurore
- E-mail : aurore.guiboux@qcd.bzh

⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit pour un rôle « ECFR-PRIS ANAH » dans le Référentiel d'orientation des demandeurs (ROD) de l'ANAH.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

QCD / Réseau TYNEO produit dans le courant du 1^{er} trimestre 2027, un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO sur l'année 2026.

Un point sur l'activité de Réseau TYNEO est réalisé au cours des différents comités techniques (CoTech).

QCD / Réseau TYNEO est à la disposition de QBO pour transmettre toute information à sa disposition et à même de renseigner les indicateurs utiles à QBO dans le cadre de son Pacte.

Quimper Cornouaille Développement s'efforce de répondre favorablement aux sollicitations de QBO pour réaliser des points d'étape sur l'avancement des actions menées par QCD / Réseau TYNEO sur le territoire de QBO.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

7.1 CONTRIBUTION DE QBO AU TITRE DU PACTE

Pour 2026, le coût total prévisionnel de Réseau TYNEO, au titre des 4 Pactes comouaillais, est estimé à **402 584 €** (voir annexe 1).

La part imputable à QBO est fixée à **35,98%** comme précisé dans l'accord cadre de partenariat en fonction de l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de QBO est fixée à 35,98% de 402 584 €, soit **144 849 €**.

7.2 CONTRIBUTION DE QBO AU TITRE DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES HORS PACTE

QBO va contracter avec la région Bretagne pour des missions hors Pacte réalisées par QCD / Réseau TYNEO.

La part hors pacte est calculée à l'échelle cornouaillaise sur une composante de 0,05€/habitant puis répartie par territoire de pacte au prorata des Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Pour 275 597 habitants, le montant hors pacte se monte à : 13 780€ pour 2026.

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de QBO hors pacte est fixée à 35,98% de 13 780 €, soit **4 958 €**.

7.3 MODALITÉS DE VERSEMENT

Pour 2026, la contribution financière de QBO allouée à Quimper Cornouaille Développement pour la mise en œuvre de QCD / Réseau TYNEO se monte à **149 849 €**, correspondant à :

- 144 849 € pour les missions Pacte
- 4 958 € pour les missions hors Pacte

La contribution financière versée à QCD / Réseau TYNEO se décompose en 2 parts :

- Une part comprise dans la cotisation de QBO dans le cadre de la convention de partenariat 2026 signée entre QCD et QBO : **21 587 €**.
- Une part de **128 2120 €** versée à QCD / Réseau TYNEO, en 2 temps :

- o 50% du coût de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, soit **74 903 €** à la signature de la présente convention ;
- o le solde après remise du rapport technique et d'un état récapitulatif global des dépenses réalisées et fournies à QBO, soit **53 317 €**.

QBO se libère des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

RIB FRANCE	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
	12906	50121	00248026344	86
IBAN ETRANGER	FR76 1290 6501 2100 2480 2634 486			BIC AGRIFRPP829
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
COLLECTIVITÉS (50121)	ASSOC. AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE			
Tél : 0298760111	CS 40002			
	24 ROUTE DE CUZON			
	29000 QUIMPER			

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties est opérée.

En cas d'échec, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : EXÉCUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

ANNEXE 1 – BUDGET PREVISIONNEL 2026 DE RÉSEAU TYNEO

Fait en 2 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Olivier BELLEC – Vice-président

Pour Quimper Bretagne Occidentale

Isabelle ASSIH – Présidente

Coût prévisionnel 2026 de Réseau TYNEO	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	TOTAL
# Coût de Réseau TYNEO-PACTE	144 849 €	76 290 €	43 842 €	137 603 €	402 584 €
Dont pour le volet Dynamique territoriale & suivi	29 258 €	15 410 €	8 856 €	27 795 €	81 319 €
Dont mobilisation des ménages	22 528 €	11 865 €	6 819 €	21 401 €	62 613 €
Dont mobilisation des professionnels	6 730 €	3 545 €	2 037 €	6 394 €	18 706 €
Dont pour le volet Information, Conseil et Orientation	115 591 €	60 880 €	34 986 €	109 808 €	321 265 €
Dont info 1 ^{er} niveau	51 739 €	27 250 €	15 660 €	49 150 €	143 799 €
Dont conseils personnalisés	38 144 €	20 090 €	11 545 €	36 235 €	106 014 €
Dont pré-accompagnements	25 708 €	13 540 €	7 781 €	24 423 €	71 452 €
# Coût de Réseau TYNEO – HORS PACTE	4 958 €	2 611 €	1 501 €	4 710 €	13 780 €*
# Coût de Réseau TYNEO - TOTAL	149 807 €	78 901 €	45 343 €	142 313 €	416 364 €

Nombre de Résidences Principales Parc Privé - RPPP (Source Anah)	47 958	25 254	14 521	45 566	133 299
Indicateur de répartition par territoire de pacte %	35,98%	18,95%	10,89%	34,18%	100,00%

* population municipale cornouillaise 2026 = => 275 597 habitants x 0,05€/habitant = 13 780€

ANNEXE 2 — ACTIONS DE MOBILISATION PROPOSEES

✓ Actions mobilisation des ménages

Animations	Nbre de jour(s) (y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)
#Conférences existantes : - Aides financières - Techniques : - o La rénovation performante en une fois ou par étape, - o Rénover sans se tromper : par où commencer ? - o Qualité de l'air et ventilation - o Changer de mode de chauffage - o Arnaques et pratiques frauduleuses dans la rénovation énergétique - o Thermographie infrarouge	1 jour
#Conférences sur mesure	2 jours
# Fresque de la rénovation énergétique à destination du grand public Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation.	1 jour / animateur 16 personnes max
# Visite de maison rénovée ou en cours de chantier En s'appuyant sur des particuliers qui ont réalisés des travaux, faire visiter leur maison et les faire témoigner de leur expérience. 10 à 15 participants par visite.	2 jours / visite
# Stand de sensibilisation sur marché/autre événement Avec maquettes, échantillons isolants, fiche étapes, schéma déperditions, ...	Temps sur l'évènement + 1 jour de préparation
# Pop-up Réno Dispositif d'animation décalée autour d'outils d'interpellation "Ceci n'est pas un café", la "VMC Warhol" et la "Frozen Joconde" pour aborder des questions de confort, d'économies d'énergie et de qualité de l'air intérieur. Animation à réaliser dans des lieux à forte affluence	1,5 jour
# Balade thermographique Démarche nocturne dans les rues d'une commune afin d'observer les façades à l'aide d'une caméra thermique	1,5 jour
# Soirée jeux de société « Rénovation » autour d'un apéritif Plusieurs jeux de société peuvent être proposés : Rénopoly, jeu de l'oie, Réno quest (autour du parcours de la rénovation), ...	1 jour
# Quiz de la rénovation Quiz avec application sur smartphone, en soirée, selon thématique visée	1,5 jour

✓ Actions mobilisation des professionnels

Animations	Nbre de jour(s) (y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)
# Co-animation d'une réunion des accompagnateurs Rénov' et /ou AMO œuvrant sur le territoire de pacte	1 jour
# fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation	1 jour / animateur 16 personnes max
# Déclinaison locale du p'tit déj des pros pour notamment présenter le SPRH aux professionnels du bâtiment	1,5 jour

ANNEXE 3 — DESCRIPTIF EXPOSITION — 12 PANNEAUX



TABLE DES MATIERES

Article 1 : Objet de la Convention.....	3
Article 2 : Durée d'application de la convention.....	3
Article 3 : Actions réalisées au titre du PACTE.....	3
3.1 Dynamique territoriale.....	3
3.2 Information, conseil et orientation.....	5
3.3 Indicateurs et Objectifs.....	7
Article 4 : actions réalisées au titre des missions hors PACTE.....	8
Article 5 : Communication.....	8
5.1 logos apposés sur les supports de communication.....	8
5.2 Information à communiquer sur l'outil BDD Rénov'.....	9
Article 6 : Modalités de suivi et d'évaluation des actions.....	9
Article 7 : Modalités financières.....	10
7.1 Contribution de CCA au titre du Pacte.....	10
7.2 Contribution de CCA au titre des missions complémentaires hors Pacte.....	10
7.3 Modalités de versement.....	10
Article 8 : Différends et litiges.....	11
Article 9 : Exécution de la convention.....	11



CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION
2026

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de
Concarnéau Cornouaille Agglomération

Entre



Et



La présente convention est établie entre :

Quimper Cornouaille Développement,

Ci-après désigné par « QCD / Réseau TYNEO »

24 route de Cuzon – CS 40002- 29018 Quimper Cedex
Représenté par Isabelle ASSIH
Présidente,

Et

Concarneau Cornouaille Agglomération

Ci-après désigné par « CCA »

1 rue Victor Schoelcher, 29900 Concarneau
Représenté par Olivier BELLEC
Président,

Considérant :

- QCD / Réseau TYNEO opère le service dénommé « Réseau TYNEO » depuis 2016 en Cornouaille pour accompagner les ménages en matière d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et plus largement pour l'amélioration de l'habitat ;
- L'ensemble des signataires de l'accord cadre de partenariat souhaite mettre en œuvre de manière homogène et cohérente les activités de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille ;
- Son ambition est de proposer aux ménages cornouillais, un service de qualité concourant à l'amélioration de l'habitat, aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire ;

Vu :

- Les statuts de Quimper Cornouaille Développement ;
- La délibération du conseil d'administration et de l'assemblée générale de QCD en date du 20 mai 2025 validant l'accord cadre de partenariat 2025-2029 et les conventions annuelles de applications 2025 avec les 4 structures porteuses d'un Pacte Territorial France Rénov' ;
- L'accord cadre de partenariat 2025-2029 signé le 20 mai 2025 ;
- La délibération n°20241205_06 du conseil communautaire de CCA du 05/12/2024 portant sur la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat ;
- La délibération n°20250327_33 du conseil communautaire de CCA du 27/03/2025 portant sur la mise œuvre de Réseau TYNEO en tant qu'espace Conseil France Rénov'.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'application de l'accord cadre de partenariat visé supra, pour l'année 2026, entre QCD / Réseau TYNEO et CCA.

L'ensemble des termes de la présente convention se réfère à l'accord cadre de partenariat précité.

ARTICLE 2 : DURÉE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2026.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

QCD / Réseau TYNEO contribue à la réalisation d'actions prévues par le Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov' (PIG PT-FR), signé entre l'ANAH et CCA.

3.1 DYNAMIQUE TERRITORIALE

3.1.1 - Mobilisation des ménages

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des ménages » les actions suivantes :

Mobilisation des ménages
Communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et communication visuelle et papier (flyer, affiche, etc)
Sollicitations médias : conférences de presse, radio, etc
Réalisation ou mise à jour des documents internes (Outils pour les conseillers & fiches synthétiques remises aux ménages)
Participation aux 2 salons de l'habitat à Quimper (organisés par Défricom et par Viv'ing)
Gestion de l'outil de prise de RDV
Mise à disposition d'une exposition sur la rénovation énergétique des logements (descriptif des panneaux en Annexe 3) – sur réservation

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 4 jours est alloué à la disposition de CCA, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir lors des réunions publiques ou organiser des animations, avec accord ou à la demande du bénéficiaire de cette convention. Les actions menées sur le territoire de CCA et touchant sa population seront comptabilisées dans le forfait de jours précité.

Pour toute sollicitation d'intervention sur le territoire de CCA émanant de tout organisme (association, école, entreprise, etc) et rentrant dans le cadre du guide des missions du pacte territorial, QCD / Réseau TYNEO sollicite l'avis de l'agent référent en charge du suivi de Réseau TYNEO, avant de s'engager dans la réalisation de cette mission. En l'absence d'une réponse sous quinzaine, QCD / Réseau TYNEO décide des suites à donner à la demande.

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 4 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes, sur le territoire de CCA :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Participation de Réseau TYNEO à un « salon » des conseillers de l'habitat organisé par CCA et associant notamment l'ADIL, CAUE, Urbans et Approch'eco habitat sur une journée	Maison des transitions et de l'habitat	3 ^{ème} trimestre 2026	1,5j
Stand de sensibilisation sur marché	Treignec	Un mercredi matin de juin	1j
Réalisation d'une balade thermographie infra rouge	A définir	Février 2026	1,5j
		TOTAL	4j

3.1.2 - Mobilisation des professionnels

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des professionnels » les actions suivantes :

Mobilisation des professionnels
Organisation de 2 « p'tits déj des pros »
Suivi du référencement des professionnels intervenants sur des thématiques spécifiques (hors RGE) : amiante, plomb, humidité, matériaux biosourcés, ...), réflexion sur la mise en œuvre de l'outil LOUTRE, de mise en relation des particuliers artisans avec des professionnels.
Mise à jour de la liste des MAR* (département 29+56) et AMO (29)
Participation à 3 commissions Qualibat (Finistère sud)
Appui aux professionnels et organisations professionnelles : « référent professionnel »
Participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat de QCD sur le volet « Amélioration de l'habitat »
Prospection des agences immobilières et des notaires pour présenter les missions de Réseau TYNEO
Prospection des syndicats afin de présenter la mission de pré-accompagnement et de trouver des copropriétés à accompagner.
Diffusion via e-mailing d'informations à destination des professionnels en fonctions des actualités

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 1 jour est alloué à la disposition de CCA, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 1 jour, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes sur le territoire de CCA :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Appui à l'organisation d'un temps d'échanges sur les pratiques des MAR	CCA	2 ^{ème} trimestre	1j
		TOTAL	1j

3.1.3 - Suivi & pilotage

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission suivi et pilotage les actions suivantes :

Suivi & pilotage
Gouvernance de QCD / Réseau TYNEO (CoSui, CoPart, CoTech)
Participation aux instances de gouvernance des Pactes et échanges bilatéraux
Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

- o Gouvernance de la mission Réseau TYNEO

Conformément à l'accord cadre de partenariat, Quimper Cornouaille Développement organise les instances permettant l'opérationnalité de Réseau TYNEO. Les représentants désignés par CCA seront conviés aux différentes instances de QCD / Réseau TYNEO : Comité de suivi (CoSui), Comité des partenaires (CoPart) et Comité technique (CoTech).

Le calendrier prévisionnel de ces différentes instances, en 2026 :

Comité Technique	en janvier 2026
Comité des partenaires	en février 2026
Comité technique	en mai 2026
Comité technique	en septembre 2026
Comité de suivi	en septembre 2026
Comité de suivi	en octobre 2026
Comité technique	en décembre 2026

Conformément à l'accord cadre, CCA transmet sans délai les contacts de l'élu et de l'agent référent désignés pour représenter l'EPCI aux instances de QCD / Réseau TYNEO.

Les parties conviennent de s'informer mutuellement, et sans délai en cas de changement, de leur représentant (élu ou agent référent).

- o Participation à la gouvernance du pacte territorial de CCA

QCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance du pacte territorial de CCA pour lesquelles il est sollicité.

- o Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

Les modalités de transmission des bilans et des indicateurs sont détaillées à l'article 6.

3.2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

3.2.1 - Porte d'entrée

Sur le territoire de CCA, Réseau TYNEO est positionné comme porte d'entrée des ménages pour accéder au Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

Les modalités d'accès au service sont renseignées conformément à l'article 5.2.

3.2.2 - Orientation et information de 1^{er} niveau

- o Information de 1^{er} niveau

Les ménages de Cornouaille accèdent à Réseau TYNEO selon 2 canaux :

⇒ **Via la permanence téléphonique :**

QCD / Réseau TYNEO propose une permanence téléphonique au 02 98 10 90 93 du mardi au vendredi de 14h à 17h.

A minima, lorsque la permanence est ouverte, un conseiller répond aux demandes des ménages. QCD / Réseau TYNEO s'efforce de mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre de la meilleure façon aux sollicitations des ménages.

Lors des fermetures de la permanence téléphonique de Réseau TYNEO, un répondeur téléphonique informe les ménages des horaires d'ouverture du service.

Sur le territoire de CCA, l'information de 1^{er} niveau s'adresse à tous publics.

Le service est organisé pour maximiser les jours d'ouverture de la permanence téléphonique sur une année.

Chaque année, 2 périodes de fermeture du service sont prévues : 2 semaines au moment des fêtes de fin d'année et 2 semaines maximum sur la période estivale.

Le public est informé des créneaux d'ouverture du service par différents canaux d'informations (site internet de Réseau TYNEO, Google business, etc).

En cas d'évènements ou de situations exceptionnels, QCD / Réseau TYNEO se réserve le droit de fermer la permanence de Réseau TYNEO.

L'agent référent de CCA en charge du suivi de Réseau TYNEO, ainsi que la personne en charge de l'accueil de la maison des transitions et de l'habitat de CCA, sont informés sans délai de chaque période de fermeture programmée ou exceptionnelle.

⇒ **Via le formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO :**

Un formulaire de contact est disponible sur la première page du site internet de Réseau TYNEO (<https://reseau.tyneo.bzh>).

Sauf période de grande affluence, les ménages sont recontactés dans un délai de 7 jours.

- Orientation
- Si la demande des ménages se situe en dehors du champ de compétence de QCD / Réseau TYNEO, ou si la demande nécessite un complément d'information auprès des services de CCA ou de structures partenaires, le ménage est invité à se rapprocher du dispositif ou de la structure adéquate. Sur le territoire de CCA, QCD / Réseau TYNEO développe des liens privilégiés avec notamment :
 - L'Espace France Services de CCA à Kérandon,
 - Le bus France services de CCA,
 - L'Espace France Services de Rospenden,
 - Urbanis, désigné par CCA pour animer le PIG logements vacants,
 - Le SPANC de CCA,
 - L'ADIL 29.

3.2.3 - Conseil personnalisé

QCD / Réseau TYNEO réalise les conseils individualisés à l'attention des ménages dans le bureau de permanence assigné à Réseau TYNEO au sein de la maison des transitions et de l'habitat de CCA, situé au 3 rue Victor Schoelcher à Concarneau.

Un calendrier prévisionnel des permanences par semestre est transmis à l'agent référent de CCA, ainsi qu'à la personne en charge de l'accueil de la maison des transitions et de l'habitat de CCA.

Sur le territoire de CCA, le conseil personnalisé s'adresse à tous publics et dans le domaine de la rénovation énergétique. En fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, des rendez-vous sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements seront proposés.

Pour chaque rendez-vous pris, le ménage reçoit une notification par messagerie électronique de prise de rendez-vous, puis 2 appels à J-7 et J-1, avec un lien lui permettant d'annuler son rendez-vous.

Afin de faciliter la réception des ménages lorsqu'ils se présentent à la maison des transitions et de l'habitat de CCA, l'agent d'accueil dispose d'une visualisation des rendez-vous de QCD / Réseau TYNEO.

QCD / Réseau TYNEO s'efforce de proposer aux ménages un rendez-vous dans le lieu de permanence de l'EPCI du projet considéré.

Néanmoins, il est convenu que tout ménage comouillais peut se voir proposer un rendez-vous dans un quelconque espace de permanence, y compris situé dans un autre territoire de Pacte que celui de l'adresse de son projet.

- Promotion des aides locales « accession » et validation de critères techniques

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession « Home accession », QCD / Réseau TYNEO informe les ménages éligibles des modalités d'accès au dispositif et rencontre les ménages éligibles aux dispositifs « Home accession » avec travaux d'économie d'énergie, lors d'un conseil personnalisé, afin d'échanger avec le ménage des scénarios de travaux à envisager.

3.2.4 - Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) en amont d'une orientation vers un MAR'

Pré-accompagnement de logements individuels

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Sur le territoire de CCA, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) s'adresse à tous publics, hors publics éligibles au PIG logements vacants, et concerne principalement le domaine de la rénovation énergétique.

La mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat comprend dans la majorité des cas la réalisation d'une évaluation énergétique (avec une visite sur place), ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

À ce titre, et conformément à sa mission de service public, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide MaPrimeRénov'.

S'il est éligible aux aides travaux d'ampleur (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné), le ménage est orienté vers un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ».

3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs de suivi		Périmètre géographique de l'indicateur	Objectif Pacte(s)
# Nombre de demandes entrantes traitées :	- Partype de contact (mail ou téléphone)	Comouaille	5 000
	# Nombre d'information de 1 ^{er} niveau :		
- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, Autonomie et lutte contre l'habitat indigne, autre)	CCA	380	
- Par niveau de revenus			
- Par type de contact			
# Nombre de conseil personnalisé :	- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, potentiellement autonomie)	CCA	210
	- Par niveau de revenus		
- Par type de contact			
# Nombre de missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat réalisées (rénovation énergétique) :	- Dont logement privé	CCA	19
	- Dont copropriété		0

3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE

Destinataire (sauf France Rénov')		CCA			
		Rénovation énergétique	Adaptation	UH	ANC
Missions / Conseil / Observation		Réseau TYNEO			
Structure		Réseau TYNEO	Réseau TYNEO	ADIL 29	Réseau TYNEO
Publics concernés	(y compris bailleurs et copropriétaires avec renvois l'ADIL 29 à questions réglementaires et juridiques)	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public
Conseil renforcé					
Structure		Urbanis	Réseau TYNEO	Urbanis	-
Publics concernés		Tout public éligible PIG LV	Tout public éligible PIG LV	Tout public éligible PIG LV	-
Accompagnement					
Structure		AMO MAIROU AMO MPR Copro ou AMO bailleur	AMO MPA ou AMO bailleur	AMO UH ou AMO MAIR-UH ou AMO bailleur	-
Publics concernés		Tout public éligible MPR PA, MPR Copro ou Loc'Avantages Loc'Avantages avec travaux énergétiques (hors PIG LV)	Tout public éligible MPA ou Loc'Avantages avec travaux d'adaptation (hors PIG LV)	Tout public éligible MPR ou Loc'Avantages avec travaux de lutte contre le mal logement (hors PIG LV)	-

LHI : Lutte contre l'habitat indigne
ANC : Assainissement non collectif
MAR : Mon accompagnateur rénov'
AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage
MPLD : Ma prime logement décent
MPR-PA : MaPrimeRénov' parcours accompagné
MPA : MaPrimeAdapt'
MPR Copro : MaPrimeRénov' copropriété
OPAH RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain
PO : Propriétaire occupant
PB : Propriétaire bailleur
PIG LV : Programme d'intérêt général logement vacant

ARTICLE 4 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DES MISSIONS HORS PACTE

QCD / Réseau TYNEO réalise des actions d'information et de conseil sur des thématiques en dehors du périmètre défini par le guide des missions PIG France Rénov', comme par exemple la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la construction, le changement de fournisseurs d'énergie, les écogestes, etc.

QCD / Réseau TYNEO propose notamment des rendez-vous spécifiques sur les installations photovoltaïques dans le domaine de l'habitat :

- Rendez-vous groupés jusqu'à 4 ménages pour les informer sur le photovoltaïque en général ;
- Rendez-vous individuels pour réaliser une étude de préfiguration propre à la situation du ménage. Cette étude de préfiguration, réalisée sur AUTOCALSO (outil de l'Institut National de l'Energie Solaire), n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision.

QCD / Réseau TYNEO peut organiser ou répondre aux demandes des territoires pour la participation ou l'animation de réunions publiques sur ces thématiques hors Pacte.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

5.1 LOGOS APOSES SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour la communication sur l'ensemble des missions socles défini dans l'accord cadre de partenariat, QCD / Réseau TYNEO se réfère à l'Article 3.3 Communication de l'accord cadre de partenariat.

Pour les missions spécifiques ciblant uniquement le territoire de CCA, QCD / Réseau TYNEO s'engage à mentionner aux côtés de son logo, le logo de CCA ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'État et du logo type ANAH sur l'ensemble des documents, et ce dans le respect de la charte graphique de l'État.

En fonction du conventionnement annuel entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la Région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Ceci concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre de la présente convention.

5.2 INFORMATION À COMMUNIQUER SUR L'OUTIL BDD RENOV'

La BDD Rénov' sert de base de données de référence sur le site France Rénov' pour renvoyer les ménages vers la bonne porte d'entrée de son territoire. Sur le territoire de CCA, les informations suivantes sont renseignées :

⇒ Réseau TYNEO est inscrit par CCA dans l'outil BDD Rénov' comme point de contact (guichet) :

- **Nom du guichet** : Réseau TYNEO
- **Numéro de l'accueil téléphonique du guichet** : 02 98 90 10 93
- **E-mail de contact du guichet** : sans objet
- **Site web du guichet** : <https://reseau.tyneo.bzh>
- **Numéro et nom de voie de la permanence du guichet** : Maison des transitions et de l'habitat, ZA Colguen, 3 rue Victor Schoelcher
- **Code postal et commune du guichet** : 29900 CONCARNEAU
- **Horaires d'ouverture du guichet** : du mardi au samedi de 9h à 12h30
- **Accueil téléphonique** : du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.
- **Permanences physiques** : sur rendez-vous, les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois et les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi matin.
- **Zone territoriale couverte par ce guichet (préciser les EPCI et/ou département couverts)** : CCA

⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit par CCA dans l'outil BDD Rénov' comme structure de mise en œuvre (MEO) du pacte territorial.

- **Nom de la structure de mise en œuvre** : Quimper Cornouaille Développement
- **Siret** : 51925865100024
- **Téléphone** : 02 98 90 10 93
- **E-mail** : sans objet
- **Site web** : <https://reseau.tyneo.bzh>
- **Nom et numéro de voie** : 24 route de Cuzon
- **Code postale et commune** : 29000 QUIMPER
- **Identification de la personne en charge de l'administration des comptes** : GUIBOUX Aurore
- **E-mail** : aurore.guiboux@qcd.bzh

⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit pour un rôle « ECFR-PRIS ANAH » dans le Référentiel d'orientation des demandeurs (ROD) de l'ANAH.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

QCD / Réseau TYNEO produit dans le courant du 1^{er} trimestre 2027, un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO sur l'année 2026.

Un point sur l'activité de Réseau TYNEO est réalisé au cours des différents comités techniques (CoTech).

QCD / Réseau TYNEO est à la disposition de CCA pour transmettre toute information à sa disposition et à même de renseigner les indicateurs utiles à CCA dans le cadre de son Pacte.

Quimper Cornouaille Développement s'efforce de répondre favorablement aux sollicitations de CCA pour réaliser des points d'étape sur l'avancement des actions menées par QCD / Réseau TYNEO sur le territoire de CCA.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

7.1 CONTRIBUTION DE CCA AU TITRE DU PACTE

Pour 2026, le coût total prévisionnel de Réseau TYNEO, au titre des 4 Pactes comouaillais, est estimé à **402 584 €** (voir annexe 1).

La part imputable à CCA est fixée à **18,95%** comme précisé dans l'accord cadre de partenariat en fonction de l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de CCA est fixée à **18,95%** de **402 584€**, soit **76 290 €**.

7.2 CONTRIBUTION DE CCA AU TITRE DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES HORS PACTE

CCA va contracter avec la région Bretagne pour des missions hors Pacte réalisées par QCD / Réseau TYNEO.

La part hors pacte est calculée à l'échelle comouaillaise sur une composante de 0,05€ /habitant puis répartie par territoire de pacte au prorata des Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Pour 275 597 habitants, le montant hors pacte se monte à : 13 780 € pour 2026.

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de CCA hors pacte est fixée à **18,95%** de **13 780 €**, soit **2 611 €**.

7.3 MODALITÉS DE VERSEMENT

Pour 2026, la contribution financière de CCA allouée à Quimper Cornouaille Développement pour la mise en œuvre de QCD / Réseau TYNEO se monte à **78 901 €**, correspondant à :

- 76 290 € pour les missions Pacte
- 2 611 € pour les missions hors Pacte

La contribution financière versée à QCD / Réseau TYNEO se décompose en 2 parts :

- Une part comprise dans la cotisation de CCA dans le cadre de la convention de partenariat 2026 signée entre QCD et CCA : **11 367 €**.
- Une part de **67 534 €** versée à QCD / Réseau TYNEO, en 2 temps :
 - o 50% du coût de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, soit **39 450 €** à la signature de la présente convention ;
 - o le solde après remise du rapport technique et d'un état récapitulatif global des dépenses réalisées et fournies à CCA, soit **28 084 €**.

CCA se libère des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

Banque	Guichet	Numéro de compte	Cle
RIB FRANCE	12906	50121	00248026344
IBAN ETRANGER	FR76 1290 6501 2100 2460 2634 485	BIC	AGRIFRPP829
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire		
COLLECTIVITES	(50121)	ASSOC. AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE	
Tél :	0298760111	CS 40002	
		24 ROUTE DE CUZON	
		29000 QUIMPER	

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties est opérée.

En cas d'échec, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : EXÉCUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Isabelle ASSIH - Présidente

Pour Concarneau Cornouaille Agglomération

Olivier BELLEC –Président

Coût prévisionnel 2026 de Réseau TYNEO	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	TOTAL
# Coût de Réseau TYNEO-PACTE	144 849 €	76 290 €	43 842 €	137 603 €	402 584 €
Dont pour le volet Dynamique territoriale & suivi	29 258 €	15 410 €	8 856 €	27 795 €	81 319 €
Dont mobilisation des ménages	22 528 €	11 865 €	6 819 €	21 401 €	62 613 €
Dont mobilisation des professionnels	6 730 €	3 545 €	2 037 €	6 394 €	18 706 €
Dont pour le volet Information, Conseil et Orientation	115 591 €	60 880 €	34 986 €	109 808 €	321 265 €
Dont Info 1 ^{er} niveau	51 739 €	27 250 €	15 660 €	49 150 €	143 799 €
Dont conseils personnalisés	38 144 €	20 090 €	11 545 €	36 235 €	106 014 €
Dont pré-accompagnements	25 708 €	13 540 €	7 781 €	24 423 €	71 452 €
# Coût de Réseau TYNEO – HORS PACTE	4 958 €	2 611 €	1 501 €	4 710 €	13 780 €*
# Coût de Réseau TYNEO - TOTAL	149 807 €	78 901 €	45 343 €	142 313 €	416 364 €

Nombre de Résidences Principales Parc Privé - RPPP (Source Anah)	47 958	25 254	14 521	45 566	133 299
Indicateur de répartition par territoire de pacte %	35,98%	18,95%	10,89%	34,18%	100,00%

* population municipale cornouaillaise 2026 = => 275 597 habitants x 0,05€/habitant = 13 780€

ANNEXE 2 — ACTIONS DE MOBILISATION PROPOSEES

✓ Actions mobilisation des ménages

Animations	Nbre de jour(s) (y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)
#Conférences existantes : - Aides financières - Techniques : - o La rénovation performante en une fois ou par étape, - o Rénover sans se tromper : par où commencer ? - o Qualité de l'air et ventilation - o Changer de mode de chauffage - o Arnaques et pratiques frauduleuses dans la rénovation énergétique - o Thermographie infrarouge	1 jour
#Conférences sur mesure	2 jours
# Fresque de la rénovation énergétique à destination du grand public Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation.	1 jour / animateur 16 personnes max
# Visite de maison rénovée ou en cours de chantier En s'appuyant sur des particuliers qui ont réalisés des travaux, faire visiter leur maison et les faire témoigner de leur expérience. 10 à 15 participants par visite.	2 jours / visite
# Stand de sensibilisation sur marché/autre événement Avec maquettes, échantillons isolants, fiche étapes, schéma déperditions, ...	Temps sur l'évènement + 1 jour de préparation
# Pop-up Réno Dispositif d'animation décalée autour d'outils d'interpellation "Ceci n'est pas un café", la "VMC Warhol" et la "Frozen Joconde" pour aborder des questions de confort, d'économies d'énergie et de qualité de l'air intérieur. Animation à réaliser dans des lieux à forte affluence	1,5 jour
# Balade thermographique Démarche nocturne dans les rues d'une commune afin d'observer les façades à l'aide d'une caméra thermique	1,5 jour
# Soirée jeux de société « Rénovation » autour d'un apéritif Plusieurs jeux de société peuvent être proposés : Rénopoly, jeu de l'oie, Réno quest (autour du parcours de la rénovation), ...	1 jour
# Quiz de la rénovation Quiz avec application sur smartphone, en soirée, selon thématique visée	1,5 jour

✓ Actions mobilisation des professionnels

Animations	Nbre de jour(s) (y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)
# Co-animation d'une réunion des accompagnateurs Rénov' et /ou AMO œuvrant sur le territoire de pacte	1 jour
# fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation	1 jour / animateur 16 personnes max
# Déclinaison locale du p'tit déj des pros pour notamment présenter le SPRH aux professionnels du bâtiment	1,5 jour

ANNEXE 3 — DESCRIPTIF EXPOSITION — 12 PANNEAUX



TABLE DES MATIERES	
Article 1 : Objet de la Convention.....	3
Article 2 : Durée d'application de la convention.....	3
Article 3 : Actions réalisées au titre du PACTE.....	3
3.1 Dynamique territoriale.....	3
3.2 Information, conseil et orientation.....	5
3.3 Indicateurs et Objectifs.....	8
Article 4 : actions réalisées au titre des missions hors PACTE.....	8
Article 5 : Communication.....	9
5.1 logos apposés sur les supports de communication.....	9
5.2 Information à communiquer sur l'outil BDD Rénov'.....	9
Article 6 : Modalités de suivi et d'évaluation des actions.....	9
Article 7 : Modalités financières.....	10
7.1 Contribution de CCPF au titre du Pacte.....	10
7.2 Contribution de CCPF au titre des missions complémentaires hors Pacte.....	10
7.3 Modalités de versement.....	10
Article 8 : Différends et litiges.....	11
Article 9 : Exécution de la convention.....	11



CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION 2026

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de la
Communauté de communes du pays fousnantais

Entre



Et



La présente convention est établie entre :

Quimper Cornouaille Développement,

Ci-après désigné par « QCD / Réseau TYNEO »

24 route de Cuzon – CS 40002- 29018 Quimper Cedex
Représenté par Isabelle ASSIH
Présidente,

Et

Communauté de Communes du Pays Fousnantais,

Ci-après désigné par « CC PF »

11, espace de Kerourgué - CS 31046 - 29170 Fousnant Cedex
Représenté par Roger LE GOFF
Président

Considérant :

- QCD / Réseau TYNEO opère le service dénommé « Réseau TYNEO » depuis 2016 en Cornouaille pour accompagner les ménages en matière d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et plus largement pour l'amélioration de l'habitat ;
- L'ensemble des signataires de l'accord cadre de partenariat souhaite mettre en œuvre de manière homogène et cohérente les activités de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille ;
- Son ambition est de proposer aux ménages cornouillais, un service de qualité concourant à l'amélioration de l'habitat, aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire ;

Vu :

- Les statuts de Quimper Cornouaille Développement ;
- La délibération du conseil d'administration et de l'assemblée générale de QCD en date du 20 mai 2025 validant l'accord cadre de partenariat 2025-2029 et les conventions annuelles de d'applications 2025 avec les 4 structures porteuses d'un Pacte Territorial France Rénov' ;
- L'accord cadre de partenariat 2025-2029 signé le 20 mai 2025 ;
- La délibération n°5 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fousnantais du 5 mars 2025 autorisant le Président à signer la convention de Pacte Territorial France Rénov' sur la période 2025-2029 avec l'Agence nationale de l'habitat, à solliciter les subventions associées et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'application de l'accord cadre de partenariat visé supra, pour l'année 2026, entre QCD / Réseau TYNEO et la CC PF.

L'ensemble des termes de la présente convention se réfère à l'accord cadre de partenariat précité.

ARTICLE 2 : DURÉE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2026.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

QCD / Réseau TYNEO contribue à la réalisation d'actions prévues par le Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov' (PIG PT-FR), signé entre l'ANAH et CC PF.

3.1 DYNAMIQUE TERRITORIALE

3.1.1 - Mobilisation des ménages

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des ménages » les actions suivantes :

Mobilisation des ménages
Communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et communication visuelle et papier (flyer, affiche, etc)
Sollicitation médias : conférences de presse, radio, etc
Réalisation ou mise à jour des documents internes (Outils pour les conseillers & fiches synthétiques remises aux ménages)
Participation aux 2 salons de l'habitat à Quimper (organisés par Déficrom et par Viv'ing)
Gestion de l'outil de prise de RDV
Mise à disposition d'une exposition sur la rénovation énergétique des logements (descriptif des panneaux en annexe 3) – sur réservation

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 2 jours est alloué à la disposition de la CC PF, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir lors des réunions publiques ou organiser des animations, avec accord ou à la demande du bénéficiaire de cette convention. Les actions menées sur le territoire de la CC PF et touchant sa population seront comptabilisées dans le forfait de jours précité.

Pour toute sollicitation d'intervention sur le territoire de la CC PF émanant de tout organisme (association, école, entreprise, etc.) et rentrant dans le cadre du guide des missions du pacte territorial, QCD / Réseau TYNEO sollicite l'avis de l'agent référent en charge du suivi de Réseau TYNEO, avant de s'engager dans la réalisation de cette mission. En l'absence d'une réponse sous quinzaine, QCD / Réseau TYNEO décide des suites à donner à la demande.

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 2 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes, sur le territoire de la CC PF :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Participation au Forum de la CCPE- bien vieillir en pays fousenantaïs	Fousenant	Novembre	2j
		TOTAL	2j

3.1.2 - Mobilisation des professionnels

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des professionnels » les actions suivantes :

Mobilisation des professionnels
Organisation de 2 « p'tits déj' des pros »
Suivi du référencement des professionnels intervenants sur des thématiques spécifiques (hors RGE) : amiante, plomb, humidité, matériaux biosourcés, ...), réflexion sur la mise en œuvre de l'outil LOUTRE, de mise en relation des particuliers artisans avec des professionnels.
Mise à jour de la liste des MAR (département 294-56) et AMO (29)
Participation à 3 commissions Qualibat (Finistère sud)
Appui aux professionnels et organisations professionnelles : « référent professionnel »
Participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat de QCD sur le volet « Amélioration de l'habitat »
Prospection des agences immobilières et des notaires pour présenter les missions de Réseau TYNEO
Prospection des syndicats afin de présenter la mission de pré-accompagnement et de trouver des copropriétés à accompagner.
Diffusion via e-mailing d'informations à destination des professionnels en fonctions des actualités

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 1 jour est alloué à la disposition de la CCPE, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 1 jour, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes sur le territoire de CCPE :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Réunion technique spécifique (Energie, Adaptation, ...) en fonction de l'évolution des dispositifs	A définir	A définir	1j
		TOTAL	1j

3.1.3 - Suivi & pilotage

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission suivi et pilotage les actions suivantes :

Suivi & pilotage
Gouvernance de QCD / Réseau TYNEO (CoSui, CoPart, CoTech)
Participation aux instances de gouvernance des Pactes et échanges bilatéraux
Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

- Gouvernance de la mission Réseau TYNEO

Conformément à l'accord cadre de partenariat, Quimper Cornouaille Développement organise les instances permettant l'opérationnalité de Réseau TYNEO. Les représentants désignés par la CCPE seront conviés aux différentes instances de QCD / Réseau TYNEO : Comité de suivi (CoSui), Comité des partenaires (CoPart) et Comité technique (CoTech).

Le calendrier prévisionnel de ces différentes instances, en 2026 :

Comité Technique	en janvier 2026
Comité des partenaires	en février 2026
Comité technique	en mai 2026
Comité technique	en septembre 2026
Comité de suivi	en septembre 2026
Comité de suivi	en octobre 2026
Comité technique	en décembre 2026

Conformément à l'accord cadre, CCPE transmet sans délai les contacts de l'élu et de l'agent référent désignés pour représenter l'EPCI aux instances de QCD / Réseau TYNEO.

Les parties conviennent de s'informer mutuellement, et sans délai en cas de changement, de leur représentant (élu ou agent référent).

- Participation à la gouvernance du pacte territorial de la CCPE

QCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance du pacte territorial de la CCPE pour lesquelles il est sollicité.

- Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

Les modalités de transmission des bilans et des indicateurs sont détaillées à l'Article 6.

3.2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

3.2.1 - Porte d'entrée

Sur le territoire de la CCPE, la collectivité est positionnée comme point de contact (guichet), porte d'entrée du Service public de la rénovation de l'habitat.

La CCPE renvoie vers Réseau TYNEO, au travers du numéro de permanence téléphonique ou du formulaire de contact de Réseau TYNEO, toutes personnes ayant une question dans le domaine de la rénovation énergétique (hors primo accédants répondant aux critères d'éligibilité du dispositif accession de la CCPE).

3.2.2 - Orientation et information de 1^{er} niveau

- Information de 1^{er} niveau

Les ménages de Cornouaille accèdent à Réseau TYNEO selon 2 canaux :

⇒ **Via la permanence téléphonique :**

QCD / Réseau TYNEO propose une permanence téléphonique au 02 98 10 90 93 du mardi au vendredi de 14h à 17h.

A minima, lorsque la permanence est ouverte, un conseiller répond aux demandes des ménages. QCD / Réseau TYNEO s'efforce de mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre de la meilleure façon aux sollicitations des ménages.

Lors des fermetures de la permanence téléphonique de Réseau TYNEO, un répondeur téléphonique informe les ménages des horaires d'ouverture du service.

Sur le territoire de la CCPE, l'information de 1^{er} niveau s'adresse à tous publics.

Le service est organisé pour maximiser les jours d'ouverture de la permanence téléphonique sur une année.

Chaque année, 2 périodes de fermeture du service sont prévues : 2 semaines au moment des fêtes de fin d'année et 2 semaines maximum sur la période estivale.

Le public est informé des créneaux d'ouverture du service par différents canaux d'informations (site internet de Réseau TYNEO, Google business, etc).

En cas d'événements ou de situations exceptionnels, QCD / Réseau TYNEO se réserve le droit de fermer la permanence de Réseau TYNEO.

L'agent référent de la CCPF en charge du suivi de Réseau TYNEO, ainsi que la personne en charge de l'accueil de la CCPF, sont informés sans délai de chaque période de fermeture programmée ou exceptionnelle.

⇒ **Via la formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO :**

Un formulaire de contact est disponible sur la première page du site internet de Réseau TYNEO (<https://reseau.tyneo.bzh>).

Sauf période de grande affluence, les ménages sont recontactés dans un délai de 7 jours.

- Orientation

Si la demande des ménages se situe en dehors du champ de compétence de QCD / Réseau TYNEO, ou si la demande nécessite un complément d'information auprès des services de la CCPF ou de structures partenaires, le ménage est invité à se rapprocher du dispositif ou de la structure adéquate. Sur le territoire de la CCPF, QCD / Réseau TYNEO développe des liens privilégiés avec notamment :

- L'Espace France Services de la CCPF,
- Le chargé de mission Habitat de la CCPF,
- Le SPANC de la CCPF,
- L'ADIL 29.

3.2.3 - Conseil personnalisé

QCD / Réseau TYNEO réalise les conseils individualisés à l'attention des ménages dans le bureau de permanence assigné à Réseau TYNEO au sein de l'espace France Services, situé dans les locaux de la CCPF au 11 espace de Kerourgué, à Fouesnant.

Un calendrier prévisionnel des permanences par semestre est transmis à l'agent référent de la CCPF, ainsi qu'à la personne en charge de l'accueil de l'espace France Services de la CCPF.

Sur le territoire de la CCPF, le conseil personnalisé s'adresse à tous publics et dans le domaine de la rénovation énergétique. En fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, des rendez-vous sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements seront proposés.

Pour chaque rendez-vous pris, le ménage reçoit une notification par messagerie électronique de prise de rendez-vous, puis 2 rappels à J-7 et J-1, avec un lien lui permettant d'annuler son rendez-vous.

Afin de faciliter la réception des ménages lorsqu'ils se présentent à l'espace France Services de la CCPF, l'agent d'accueil dispose d'une visualisation des rendez-vous de QCD / Réseau TYNEO.

QCD / Réseau TYNEO s'efforce de proposer aux ménages un rendez-vous dans le lieu de permanence de l'EPCI du projet considéré.

Néanmoins, il est convenu que tout ménage comouillais peut se voir proposer un rendez-vous dans un quelconque espace de permanence, y compris situé dans un autre territoire de Pacte que celui de l'adresse de son projet.

- Promotion des aides locales « accession » et validation de critères techniques

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession de la CCPF, Réseau TYNEO informe les ménages éligibles des modalités d'accès au dispositif.

3.2.4 - Mission d'appui ou parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) en amont d'une orientation vers un MAR'

Pré-accompagnement de logements individuels

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Sur le territoire de la CCPF, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) s'adresse à tous publics, et concerne principalement le domaine de la rénovation énergétique.

La mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat comprend dans la majorité des cas la réalisation d'une évaluation énergétique (avec une visite sur place), ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

À ce titre, et conformément à sa mission de service public, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide MaPrimeRénov'.

S'il est éligible aux aides travaux d'ampleur (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné), le ménage est orienté vers un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ».

Pré-accompagnement de copropriété

Sur 2026, à titre d'expérimentation, il est proposé de pré-accompagner un échantillon de copropriétés en Cornouaille (objectif CCPF, cf. tableau ci-dessous).

Cette mission a pour but d'inciter et d'accompagner les syndicats et les copropriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique en phase amont d'une rénovation globale. Ce pré-accompagnement se traduit par :

- Une ou plusieurs réunions d'informations auprès des copropriétaires ;
- L'accompagnement du syndic : aide à l'élaboration du cahier des charges de consultation d'une maîtrise d'œuvre ;
- Aide à l'appropriation des résultats de l'audit,
- Fourniture d'une liste de professionnels,
- Elaboration d'une maquette financière,
- Aide à la préparation de l'assemblée générale décidant des travaux.

3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs de suivi			Périmètre géographique de l'indicateur	Objectif Pacte(s)
# Nombre de demandes entrantes traitées :	- Par type de contact (mail ou téléphone)		Cornouaille	5 000
	- Par thème du conseil (Rénovation énergétique, Autonomie et lutte contre l'habitat indigne, autre)		CCPF	220
# Nombre de conseil personnalisé :	- Par niveau de revenus		CCPF	120
	- Par type de contact			
# Nombre de missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat réalisées (rénovation énergétique) :	- Dont logement privé		CCPF	8
	- Dont copropriété			1

3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE

Porte d'entrée (Site France Rénov')		CCPF		LH		ANC
Informations / Conseil / Orientation		Rénovation énergétique		Adaptation		
Structure		Standard CCPF				
Publics concernés	CCPF	Réseau TYNEO	CCPF + CLIC	ADIL 29		CCPF
Conseil renforcé	PO primo-accédant	Tout public hors PO primo-accédant (logement vers ADIL 29 si questions réglementaires et juridiques)	Tout public	Tout public		Tout public
Structure	CCPF	Réseau TYNEO	-	-		CCPF
Publics concernés	PO primo-accédant	Tout public éligible hors PO primo-accédant	-	-		Public éligible
Accompagnement						
Structure	CCPF	AMO MAR ou AMO MPR Copro ou AMO bailleur	CCPF	AMO bailleur	AMO LH ou AMO MAR-LH ou AMO bailleur	CCPF
Publics concernés	Tout PO éligible MPR-PA	Tout public éligible MPR-PA, MPR Copro ou Loc'Avantages + avec travaux de rénovation énergétique (sauf PO éligible MPR-PA)	Tout public éligible MPA	Tout public éligible u Loc'Avantages avec travaux d'adaptation	Tout public éligible MPRD ou Loc'Avantages avec travaux de lutte contre le mal logement	Public éligible

LH : Lutte contre l'habitat indigne
ANC : Assainissement non collectif
MAR : Mon accompagnateur rénovation
AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage
MPD : Ma prime logement décent
MPR-PA : MaPrimeRénov' parcours accompagné
MPA : MaPrimeAdapt'
MPR Copro : MaPrimeRénov' copropriété
OPAH RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain
PO : Propriétaire occupant
PB : Propriétaire bailleur
PILV : Programme d'intérêt général logement vacant

ARTICLE 4 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DES MISSIONS HORS PACTE

QCD / Réseau TYNEO réalise des actions d'information et de conseil sur des thématiques en dehors du périmètre défini par le guide des missions PIG France Rénov', comme par exemple la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la construction, le changement de fournisseurs d'énergie, les écogestes, etc.

QCD / Réseau TYNEO propose notamment des rendez-vous spécifiques sur les installations photovoltaïques dans le domaine de l'habitat :

- Rendez-vous groupés jusqu'à 4 ménages pour les informer sur le photovoltaïque en général ;
- Rendez-vous individuels pour réaliser une étude de préfiguration propre à la situation du ménage. Cette étude de préfiguration, réalisée sur AUTOCALSO (outil de l'Institut National de l'Energie Solaire), n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision.

QCD / Réseau TYNEO peut organiser ou répondre aux demandes des territoires pour la participation ou l'animation de réunions publiques sur ces thématiques hors Pacte.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

5.1 LOGOS APPOSÉS SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour la communication sur l'ensemble des missions socles défini dans l'accord cadre de partenariat, QCD / Réseau TYNEO se réfère à l'Article 3.3 Communication de l'accord cadre de partenariat.

Pour les missions spécifiques ciblant uniquement le territoire de la CCPF, QCD / Réseau TYNEO s'engage à mentionner aux côtés de son logo, le logo de la CCPF ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'État et du logo type ANAH sur l'ensemble des documents, et ce dans le respect de la charte graphique de l'État.

En fonction du conventionnement annuel entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la Région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Ceci concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre de la présente convention.

5.2 INFORMATION À COMMUNIQUER SUR L'OUTIL BDD RENOV'

La BDD Rénov' sert de base de données de référence sur le site France Rénov' pour renvoyer les ménages vers la bonne porte d'entrée de son territoire. Sur le territoire de la CCPF, la collectivité renseigne les informations demandées en tant que point de contact (guichet) sur la CCPF, néanmoins pour les permanences physiques de Réseau TYNEO, il peut être indiqué : sur rendez-vous, les 1^{er} et 3^{ème} jeudi matin de chaque mois et chaque 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois.

Réseau TYNEO est inscrit par la CCPF dans l'outil BDD rénovation' comme structure de mise en œuvre (MEO) du pacte territorial.

- **Nom de la structure de mise en œuvre** : Quimper Cornouaille Développement
- **Siret** : 51925865100024
- **Téléphone** : 02 98 90 10 93
- **E-mail** : sans objet
- **Site web** : <https://reseau.tyneo.bzh>
- **Nom et numéro de voie** : 24 route de Cuzon
- **Code postale et commune** : 29000 QUIMPER
- **Identification de la personne en charge de l'administration des comptes** : GUIBOUX Aurore
- **E-mail** : aurore.guiboux@qcd.bzh

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

QCD / Réseau TYNEO produit dans le courant du 1^{er} trimestre 2027, un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO sur l'année 2026.

Un point sur l'activité de Réseau TYNEO est réalisé au cours des différents comités techniques (CoTech).

QCD / Réseau TYNEO est à la disposition de la CCPF pour transmettre toute information à sa disposition et à même de renseigner les indicateurs utiles à la CCPF dans le cadre de son Pacte.

Quimper Cornouaille Développement s'efforce de répondre favorablement aux sollicitations de la CCPF pour réaliser des points d'étape sur l'avancement des actions menées par QCD / Réseau TYNEO sur le territoire de la CCPF.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

7.1 CONTRIBUTION DE CCPF AU TITRE DU PACTE

Pour 2026, le coût total prévisionnel de Réseau TYNEO, au titre des 4 Pactes comouaillais, est estimé à **402 584 €** (voir annexe 1).

La part imputable à CCPF est fixée à **10,89%** comme précisé dans l'accord cadre de partenariat en fonction de l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de la CCPF est fixée à 10,89 % de 402 584€, soit **43 842 €**.

7.2 CONTRIBUTION DE CCPF AU TITRE DES MISSIONS COMPLEMENTAIRES HORS PACTE

La CCPF va contracter avec la région Bretagne pour des missions hors Pacte réalisées par QCD / Réseau TYNEO.

La part hors pacte est calculée à l'échelle cornouaillaise sur une composante de 0,05€/habitant puis répartie par territoire de pacte au prorata des Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Pour 275 597 habitants, le montant hors pacte se monte à : 13 780€ pour 2026.

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de CCPF hors pacte est fixée à 10,89% de 13 780 €, soit **1 501 €**.

7.3 MODALITES DE VERSEMENT

Pour 2026, la contribution financière de la CCPF allouée à Quimper Cornouaille Développement pour la mise en œuvre de QCD / Réseau TYNEO se monte à **45 343 €**, correspondant à :

- 43 842 € pour les missions Pacte
- 1 501 € pour les missions hors Pacte

La contribution financière versée à QCD / Réseau TYNEO se décompose en 2 parts :

- Une part comprise dans la cotisation de CCPF dans le cadre de la convention de partenariat 2026 signée entre QCD et CCPF : **6 536 €**.
- Une part de **38 807 €** versée à QCD / Réseau TYNEO, en 2 temps :
 - o 50% du coût de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, soit **22 671 €** à la signature de la présente convention ;
 - o le solde après remise du rapport technique et d'un état récapitulatif global des dépenses réalisées et fournies à CCPF, soit **16 136 €**.

La CCPF se libère des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	12906 50121	00248026344	86
IBAN ETRANGER	FR76 1290 6501 2100 2480 2634 486	BIC	AGRIFRPP929
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire		
COLLECTIVITES (50121)	ASSOC. AGENCE D'URBANISME ET		
Tél : 0298760111	DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE		
	24 ROUTE DE CLUZON		
	29000 QUIMPER		

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties est opérée.

En cas d'échec, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : EXÉCUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

ANNEXE 1 — BUDGET PREVISIONNEL 2026 DE RÉSEAU TYNEO

Fait en 2 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Isabelle ASSIH - Présidente

Pour la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Roger LE GOFF – Président

Coût prévisionnel 2026 de Réseau TYNEO	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	TOTAL
# Coût de Réseau TYNEO-PACTE	144 849 €	76 290 €	43 842 €	137 603 €	402 584 €
Dont pour le volet Dynamique territoriale & suivi	29 258 €	15 410 €	8 856 €	27 795 €	81 319 €
Dont mobilisation des ménages	22 528 €	11 865 €	6 819 €	21 401 €	62 613 €
Dont mobilisation des professionnels	6 730 €	3 545 €	2 037 €	6 394 €	18 706 €
Dont pour le volet Information, Conseil et Orientation	115 591 €	60 880 €	34 986 €	109 808 €	321 265 €
Dont info 1 ^{er} niveau	51 739 €	27 250 €	15 660 €	49 150 €	143 799 €
Dont conseils personnalisés	38 144 €	20 090 €	11 545 €	36 235 €	106 014 €
Dont pré-accompagnements	25 708 €	13 540 €	7 781 €	24 423 €	71 452 €
# Coût de Réseau TYNEO – HORS PACTE	4 958 €	2 611 €	1 501 €	4 710 €	13 780 €*
# Coût de Réseau TYNEO - TOTAL	149 807 €	78 901 €	45 343 €	142 313 €	416 364 €

Nombre de Résidences Principales Parc Privé - RPPP (Source Anah)	47 958	25 254	14 521	45 566	133 299
Indicateur de répartition par territoire de pacte %	35,98%	18,95%	10,89%	34,18%	100,00%

* population municipale cornouaillaise 2026 = => 275 597 habitants x 0,05€/habitant = 13 780€

ANNEXE 2 — ACTIONS DE MOBILISATION PROPOSEES

✓ Actions mobilisation des ménages

Animations	Nbre de jour(s) (y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)
#Conférences existantes : - Aides financières - Techniques : - o La rénovation performante en une fois ou par étape, - o Rénover sans se tromper : par où commencer ? - o Qualité de l'air et ventilation - o Changer de mode de chauffage - o Arnaques et pratiques frauduleuses dans la rénovation énergétique - o Thermographie infrarouge	1 jour
#Conférences sur mesure	2 jours
# Fresque de la rénovation énergétique à destination du grand public Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation.	1 jour / animateur 16 personnes max
# Visite de maison rénovée ou en cours de chantier En s'appuyant sur des particuliers qui ont réalisés des travaux, faire visiter leur maison et les faire témoigner de leur expérience. 10 à 15 participants par visite.	2 jours / visite
# Stand de sensibilisation sur marché/autre événement Avec maquettes, échantillons isolants, fiche étapes, schéma déperditions, ...	Temps sur l'évènement + 1 jour de préparation
# Pop-up Réno Dispositif d'animation décalée autour d'outils d'interpellation "Ceci n'est pas un café", la "VMC Warhol" et la "Frozen Joconde" pour aborder des questions de confort, d'économies d'énergie et de qualité de l'air intérieur. Animation à réaliser dans des lieux à forte affluence	1,5 jour
# Balade thermographique Démarche nocturne dans les rues d'une commune afin d'observer les façades à l'aide d'une caméra thermique	1,5 jour
# Soirée jeux de société « Rénovation » autour d'un apéritif Plusieurs jeux de société peuvent être proposés : Rénopoly, jeu de l'oie, Réno quest (autour du parcours de la rénovation), ...	1 jour
# Quiz de la rénovation Quiz avec application sur smartphone, en soirée, selon thématique visée	1,5 jour

✓ Actions mobilisation des professionnels

Animations	Nbre de jour(s) (y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)
# Co-animation d'une réunion des accompagnateurs Rénov' et /ou AMO œuvrant sur le territoire de pacte	1 jour
# fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation	1 jour / animateur 16 personnes max
# Déclinaison locale du p'tit déj des pros pour notamment présenter le SPRH aux professionnels du bâtiment	1,5 jour

ANNEXE 3 — DESCRIPTIF EXPOSITION — 12 PANNEAUX



TABLE DES MATIERES

Article 1 : Objet de la Convention..... 4

Article 2 : Durée d'application de la convention..... 4

Article 3 : Actions réalisées au titre du PACTE 4

3.1 Dynamique territoriale..... 4

3.2 Information, conseil et orientation..... 6

3.3 Indicateurs et Objectifs..... 9

Article 4 : actions réalisées au titre des missions hors PACTE 9

Article 5 : Communication.....10

5.1 logos apposés sur les supports de communication.....10

5.2 Information à communiquer sur l'outil BDD Rénov'10

Article 6 : Modalités de suivi et d'évaluation des actions11

Article 7 : Modalités financières.....11

7.1 Contribution de SIOCA au titre du Pacte11

7.2 Contribution de SIOCA au titre des missions complémentaires hors Pacte11

7.3 Modalités de versement.....11

Article 8 : Différends et litiges.....12

Article 9 : Exécution de la convention12



CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION
2026

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de l'Ouest Cornouaille

Entre



Et



La présente convention est établie entre :

Quimper Cornouaille Développement,

Ci-après désigné par « **QCD / Réseau TYNEO** »

24 route de Cuzon – CS 40002- 29018 Quimper Cedex
Représenté par Isabelle ASSIH
Présidente,

Et

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Ci-après désigné par « **SIOCA** »

14 rue Charles Le Bastard – 29120 Pont-L'Abbé
Représenté par Yannick LE MOIGNE
Président

Pour le compte de :

- Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
Ci-après désigné par « **CCPBS** »
- Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
Ci-après désigné par « **CCHPB** »
- Communauté de Communes de Douarnenez Communauté
Ci-après désigné par « **DZCO** »
- Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz
Ci-après désigné par « **CCCSPR** »

Considérant :

- QCD / Réseau TYNEO opère le service dénommé « Réseau TYNEO » depuis 2016 en Cornouaille pour accompagner les ménages en matière d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et plus largement pour l'amélioration de l'habitat ;
- L'ensemble des signataires de l'accord cadre de partenariat souhaite mettre en œuvre de manière homogène et cohérente les activités de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille ;
- Son ambition est de proposer aux ménages cornouaillais, un service de qualité concourant à l'amélioration de l'habitat, aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire ;

Vu :

- Les statuts de Quimper Cornouaille Développement ;
- La délibération du conseil d'administration et de l'assemblée générale de QCD en date du 20 mai 2025 validant l'accord cadre de partenariat 2025-2029 et les conventions annuelles de d'applications 2025 avec les 4 structures porteuses d'un Pacte Territorial France Rénov' ;
- L'accord cadre de partenariat 2025-2029 signé le 20 mai 2025 ;
- L'accord cadre de partenariat, signé entre Quimper Cornouaille Développement et Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération, la communauté de communes du Pays Fousnantais et le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement ; définissant les missions de Réseau TYNEO, applicable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;
- Vu la délibération 2020-028 du conseil syndical du SIOCA en date du 20 décembre 2024.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'application de l'accord cadre de partenariat visé supra, pour l'année 2026, entre QCD / Réseau TYNEO et le SIOCA.

L'ensemble des termes de la présente convention se réfère à l'accord cadre de partenariat précité.

ARTICLE 2 : DURÉE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2026.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

QCD / Réseau TYNEO contribue à la réalisation d'actions prévues par le Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov' (PIG PT-FR), signé entre l'ANAH et le SIOCA.

3.1 DYNAMIQUE TERRITORIALE

3.1.1 - Mobilisation des ménages

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des ménages » les actions suivantes :

Mobilisation des ménages
Communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et communication visuelle et papier (flyer, affiche, etc)
Sollicitations médias : conférences de presse, radio, etc.
Réalisation ou mise à jour des documents internes (Outils pour les conseillers & fiches synthétiques remises aux ménages)
Participation aux 2 salons de l'habitat à Quimper (organisés par Deficom et par Vivint)
Gestion de l'outil de prise de RDV
Mise à disposition d'une exposition sur la rénovation énergétique des logements (descriptif des panneaux en annexe 3) – sur réservation

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 7 jours est alloué à la disposition du SIOCA, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir lors des réunions publiques ou organiser des animations, avec accord ou à la demande du bénéficiaire de cette convention. Les actions menées sur le territoire du SIOCA et touchant sa population seront comptabilisées dans le forfait de jours précité.

Pour toute sollicitation d'intervention sur le territoire du SIOCA émanant de tout organisme (association, école, entreprise, etc.) et rentrant dans le cadre du guide des missions du pacte territorial, QCD / Réseau TYNEO sollicite l'avis de l'agent référent en charge du suivi de Réseau TYNEO, avant de s'engager dans la réalisation de cette mission. En l'absence d'une réponse sous quinzaine, QCD / Réseau TYNEO décide des suites à donner à la demande.

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 7 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes, sur le territoire du SIOCA :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
2 visites de maison rénovée ou en cours de chantier	Cap-Sizun & Pays bigouden	A définir	4j
2 conférences existantes	A définir	A définir	2
Action à définir	A définir	A définir	1
TOTAL			7j

3.1.2 - Mobilisation des professionnels

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des professionnels » les actions suivantes :

Mobilisation des professionnels
Organisation de 2 « p'tits déj' des pros »
Suivi du référencement des professionnels intervenants sur des thématiques spécifiques (hors RGE) : amiante, plomb, humidité, matériaux biosourcés, ...)
Mise à jour de la liste des MAR (département 29+56) et AMO (29)
Participation à 3 commissions Qualibat (Finistère sud)
Appui aux professionnels et organisations professionnelles : « référent professionnel »
Participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat de QCD sur le volet « Amélioration de l'habitat »
Prospection des agences immobilières et des notaires pour présenter les missions de Réseau TYNEO
Prospection des syndicats afin de présenter la mission de pré-accompagnement et de trouver des copropriétés à accompagner.
Diffusion via e-mailing d'informations à destination des professionnels en fonctions des actualités

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 2 jours est alloué à la disposition du SIOCA, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 2 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes sur le territoire du SIOCA :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Déclinaison locale du p'tit déj' des pros	A définir	A définir	2j
TOTAL			2j

3.1.3 - Suivi & pilotage

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission suivi et pilotage les actions suivantes :

Suivi & pilotage
Gouvernance de QCD / Réseau TYNEO (CoSul, CoPart, CoTech)
Participation aux instances de gouvernance des Pactes et échanges bilatéraux
Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

- o Gouvernance de la mission Réseau TYNEO

Conformément à l'accord cadre de partenariat, Quimper Cornouaille Développement organise les instances permettant l'opérationnalité de Réseau TYNEO. Les représentants désignés par le SIOCA seront conviés aux différentes instances de QCD / Réseau TYNEO : Comité de suivi (CoSul), Comité des partenaires (CoPart) et Comité technique (CoTech).

Le calendrier prévisionnel de ces différentes instances, en 2026 :

Comité Technique	en janvier 2026
Comité des partenaires	en février 2026
Comité technique	en mai 2026
Comité technique	en septembre 2026
Comité de suivi	en septembre 2026
Comité de suivi	en octobre 2026
Comité technique	en décembre 2026

Conformément à l'accord cadre, le SIOCA transmet sans délai les contacts de l' élu et de l'agent référent désignés pour représenter l'EPCI aux instances de QCD / Réseau TYNEO.

Les parties conviennent de s'informer mutuellement, et sans délai en cas de changement, de leur représentant (élu ou agent référent).

- o Participation à la gouvernance du pacte territorial du SIOCA

QCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance du pacte territorial du SIOCA pour lesquelles il est sollicité.

- o Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

Les modalités de transmission des bilans et des indicateurs sont détaillées à l'Article 6.

3.2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

3.2.1 - Porte d'entrée

Sur le territoire du SIOCA, Réseau TYNEO est positionné comme porte d'entrée des ménages pour accéder au Service Public de la Rénovation de l'Habitat

Les modalités d'accès au service sont renseignées conformément à l'article 5.2.

3.2.2 - Orientation et information de 1^{er} niveau

- o Information de 1^{er} niveau

Les ménages de Cornouaille accèdent à Réseau TYNEO selon 2 canaux :

⇒ **Via la permanence téléphonique :**

QCD / Réseau TYNEO propose une permanence téléphonique au 02 98 10 90 93 du mardi au vendredi de 14h à 17h.

A minima, lorsque la permanence est ouverte, un conseiller répond aux demandes des ménages. QCD / Réseau TYNEO s'efforce de mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre de la meilleure façon aux sollicitations des ménages.

Lors des fermetures de la permanence téléphonique de Réseau TYNEO, un répondeur téléphonique informe les ménages des horaires d'ouverture du service.

Sur le territoire du SIOCA, l'information de 1^{er} niveau s'adresse à tous publics.

Le service est organisé pour maximiser les jours d'ouverture de la permanence téléphonique sur une année.

Chaque année, 2 périodes de fermeture du service sont prévues : 2 semaines au moment des fêtes de fin d'année et 2 semaines maximum sur la période estivale.

Le public est informé des créneaux d'ouverture du service par différents canaux d'informations (site internet de Réseau TYNEO, Google business, etc.).

En cas d'événements ou de situations exceptionnelles, QCD / Réseau TYNEO se réserve le droit de fermer la permanence de Réseau TYNEO.

L'agent référent du SIOCA en charge du suivi de Réseau TYNEO, ainsi que la personne en charge de l'accueil du SIOCA, sont informés sans délai de chaque période de fermeture programmée ou exceptionnelle.

⇒ **Via le formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO :**

Un formulaire de contact est disponible sur la première page du site internet de Réseau TYNEO (<https://reseau.tyneo.bzh>).

Sauf période de grande affluence, les ménages sont recontactés dans un délai de 7 jours.

- o Orientation

Si la demande des ménages se situe en dehors du champ de compétence de QCD / Réseau TYNEO, ou si la demande nécessite un complément d'information auprès des services du SIOCA ou de structures partenaires, le ménage est invité à se rapprocher du dispositif ou de la structure adéquate. Sur le territoire du SIOCA, QCD / Réseau TYNEO développe des liens privilégiés avec notamment :

- L'Espace France Services de CCCSPR,
- L'Espace France Services de CCHPB,
- Le Pim'm médiation en charge de l'Espace France services « mobile » sur la CCPB;
- L'Espace France services de Douarnenez à Kermarron,
- Urbanis, désigné par DZCO et ville de Douarnenez pour animer l'OPAH RU centre-ville de Douarnenez,
- Urbanis désigné par la CCCSPR et la ville d'Audierne pour animer l'OPAH RU centre-ville d'Audierne ;
- Les 4 SPANC des 4 EPCI de l'Ouest Comouaille,
- L'ADIL 29.

3.2.3 - Conseil personnalisé

QCD / Réseau TYNEO réalise les conseils individualisés à l'attention des ménages dans les bureaux de permanence proposés au sein des 4 lieux de permanence sur l'ouest Cornouaille :

- Dans les locaux du SIOCA, au 14 rue Charles Le Bastard à Pont L'Abbé ;
- Au siège de Douarnenez Communauté, au 75 Rue ar veret à Douarnenez ;
- A la Maison France services de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, au 2A rue de la Mer à Pouldreuzic ;
- A l'Espace France services de la Communauté de communes du Cap Sizun Pointe du Raz, temporairement délocalisé sur 2026 au Village France Services, 23 rue Arsène Kersaudy à Pont Croix.

Un calendrier prévisionnel des permanences par semestre est transmis à l'agent référent de SIOCA.

Sur le territoire du SIOCA, le conseil personnalisé s'adresse à tous publics et dans le domaine de la rénovation énergétique. En fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, des rendez-vous sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements seront proposés.

Pour chaque rendez-vous pris, le ménage reçoit une notification par messagerie électronique de prise de rendez-vous, puis 2 rappels à J-7 et J-1, avec un lien lui permettant d'annuler son rendez-vous.

QCD / Réseau TYNEO peut organiser ou répondre aux demandes des territoires pour la participation ou l'animation de réunions publiques sur ces thématiques hors Pacte.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

5.1 LOGOS APOSES SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour la communication sur l'ensemble des missions socles défini dans l'accord cadre de partenariat, QCD / Réseau TYNEO se réfère à l'Article 3.3 Communication de l'accord cadre de partenariat.

Pour les missions spécifiques ciblant uniquement le territoire du SIOCA, QCD / Réseau TYNEO s'engage à mentionner aux côtés de son logo, le logo du SIOCA ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'Etat et du logo type ANAH sur l'ensemble des documents, et ce dans le respect de la charte graphique de l'Etat.

En fonction du conventionnement annuel entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la Région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Ceci concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre de la présente convention.

5.2 INFORMATION À COMMUNIQUER SUR L'OUTIL BDD RENOV'

La BDD Rénov' sert de base de données de référence sur le site France Rénov' pour renvoyer les ménages vers la bonne porte d'entrée de son territoire. Sur le territoire du SIOCA, les informations suivantes sont renseignées :

⇒ Réseau TYNEO est inscrit par le SIOCA dans l'outil BDD Rénov' comme point de contact (guichet) :

- **Nom du guichet** : Réseau TYNEO
- **Numéro de l'accueil téléphonique du guichet** : 02 98 90 10 93
- **E-mail de contact du guichet** : sans objet
- **Site web du guichet** : <https://reseauayneo.bzh>
- **Numéro et nom de voie de la permanence du guichet** : non défini
- **Code postal et commune du guichet** : non défini
- **Horaires d'ouverture du guichet** : non défini
- **Accueil téléphonique** : du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.
- **Permanences physiques** : sur rendez-vous,
 - o A Pont l'Abbé les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois
 - o A Pouldreuzic : les 1^{er}, et 3^{ème} jeudi de chaque mois
 - o A Audierne : les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois
 - o A Douarnenez : les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois
- **Zone territoriale couverte par ce guichet (préciser les EPCI et/ou départements couverts)** : CCPBS, CCHPB, CCCSPR, DZCO

⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit par le SIOCA dans l'outil BDD Rénov' comme structure de mise en œuvre (MEO) du pacte territorial.

- **Nom de la structure de mise en œuvre** : Quimper Cornouaille Développement
- **Siret** : 51925865100024
- **Téléphone** : 02 98 90 10 93
- **E-mail** : sans objet
- **Site web** : <https://reseauayneo.bzh>
- **Nom et numéro de voie** : 24 route de Cuzon
- **Code postale et commune** : 29000 QUIMPER

- **Identification de la personne en charge de l'administration des comptes** : GUIBOUX Aurore
 - **E-mail** : aurore.guiboux@qcd.bzh
- ⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit pour un rôle « ECFR-PRIS ANAH » dans le Référentiel d'orientation des demandeurs (ROD) de l'ANAH.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

QCD / Réseau TYNEO produit dans le courant du 1^{er} trimestre 2027, un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO sur l'année 2026.

Un point sur l'activité de Réseau TYNEO est réalisé au cours des différents comités techniques (CoTech).

QCD / Réseau TYNEO est à la disposition du SIOCA pour transmettre toute information à sa disposition et à même de renseigner les indicateurs utiles au SIOCA dans le cadre de son Pacte.

Quimper Cornouaille Développement s'efforce de répondre favorablement aux sollicitations du SIOCA pour réaliser des points d'étape sur l'avancement des actions menées par QCD / Réseau TYNEO sur le territoire du SIOCA.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

7.1 CONTRIBUTION DE SIOCA AU TITRE DU PACTE

Pour 2026, le coût total prévisionnel de Réseau TYNEO, au titre des 4 Pactes cornouillais, est estimé à **402 584 €** (voir annexe 1).

La part imputable au SIOCA est fixée à 34,18% comme précisé dans l'accord cadre de partenariat en fonction de l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPPP).

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de SIOCA est fixée à 34,18 % de 402 584 €, soit **137 603 €**.

7.2 CONTRIBUTION DE SIOCA AU TITRE DES MISSIONS COMPLEMENTAIRES HORS PACTE

Le SIOCA va contracter avec la région Bretagne pour des missions hors Pacte réalisées par QCD / Réseau TYNEO.

La part hors pacte est calculée à l'échelle cornouillaïse sur une composante de 0,05€/habitant puis répartie par territoire de pacte au prorata des Résidences Principales Parc Privé (RPPPP).

Pour 275 597 habitants, le montant hors pacte se monte à : 13 780€ pour 2026.

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part du SIOCA hors pacte est fixée à 34,18% de 13 780 €, soit **4 710 €**.

7.3 MODALITES DE VERSEMENT

Pour 2026, la contribution financière de l'ouest Cornouaille allouée à Quimper Cornouaille Développement pour la mise en œuvre de QCD / Réseau TYNEO se monte à **142 313 €**, correspondant à :

- 137 603 € pour les missions Pacte
- 4 710 € pour les missions hors Pacte

La contribution financière versée à QCD / Réseau TYNEO se décompose en 2 parts :

- Une part de **20 510 €** versée par les 4 EPCI de l'ouest Cornouaille (DZCO, CCCSPR, CCHPB et CCPBS) adhérents à OCD dans le cadre de leur cotisation annuelle, et se décomposant ainsi par territoire :
 - 4 090 € pour DZCO,
 - 3 628 € pour CCCSPR,
 - 3 900 € pour CCHPB,
 - 8 892 € pour CCPBS.
- Une part de **121 803 €** versée par le SIOCA à OCD / Réseau TYNEO, en 2 temps :
 - o **71 156 €** à la signature de la présente convention (correspondant à 50% du coût de la mise en œuvre de Réseau TYNEO de 142 327€)
 - o **50 647 €**, le solde après remise du rapport technique et d'un état récapitulatif global des dépenses réalisées et fournies au SIOCA.

Le SIOCA se libère des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Cle
RIB FRANCE	12906	50121	00248026344	86
IBAN ETRANGER	FR76 1290 6501 2100 2480 2634 486			BIC AGRIFRPP829
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
COLLECTIVITES (50121)	ASSOC. AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE			
Tél : 0298760111	CS 40002			
	24 ROUTE DE CUZON			
	29000 QUIMPER			

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties est opérée.

En cas d'échec, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : EXÉCUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Isabelle ASSIH - Présidente

Pour le Syndicat Intercommunataire Ouest Cornouaille Aménagement

Yannick LE MOIGNE–Président

ANNEXE 1 — BUDGET PREVISIONNEL 2026 DE RÉSEAU TYNEO

Coût prévisionnel 2026 de Réseau TYNEO		QBO	CCA	CCPF	SIOCA	TOTAL
# Coût de Réseau TYNEO-PACTE		144 849 €	76 290 €	43 842 €	137 603 €	402 584 €
dont pour le volet Dynamique territoriale & suivi		29 258 €	15 410 €	8 856 €	27 795 €	81 319 €
dont mobilisation des ménages		22 528 €	11 865 €	6 819 €	21 401 €	62 613 €
dont mobilisation des professionnels		6 730 €	3 545 €	2 037 €	6 394 €	18 706 €
dont pour le volet Information, Conseil et Orientation		115 591 €	60 880 €	34 986 €	109 808 €	321 265 €
dont info 1 ^{er} niveau		51 739 €	27 250 €	15 660 €	49 150 €	143 799 €
dont conseils personnalisés		38 144 €	20 090 €	11 545 €	36 235 €	106 014 €
dont pré-accompagnements		25 708 €	13 540 €	7 781 €	24 423 €	71 452 €
# Coût de Réseau TYNEO – HORS PACTE		4 958 €	2 611 €	1 501 €	4 710 €	13 780 €*
# Coût de Réseau TYNEO - TOTAL		149 807 €	78 901 €	45 343 €	142 313 €	416 364 €

Nombre de Résidences Principales Parc Privé - RPPP (Source Anah)	47 958	25 254	14 521	45 566	133 299
Indicateur de répartition par territoire de pacte %	35,98%	18,95%	10,89%	34,18%	100,00%

* population municipale cornouaillaise 2026 => 275 597 habitants x 0,05€/habitant = 13 780€

ANNEXE 2 — ACTIONS DE MOBILISATION PROPOSEES

✓ Actions mobilisation des ménages

Animations	Nbre de jour(s) (y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)
# Conférences existantes : - Aides financières - o La rénovation performante en une fois ou par étape, Rénover sans se tromper : par où commencer ? - o Qualité de l'air et ventilation - o Changer de mode de chauffage - o Arnaques et pratiques frauduleuses dans la rénovation énergétique - o Thermographie infrarouge - Techniques :	1 jour
# Conférences sur mesure	2 jours
# Fresque de la rénovation énergétique à destination du grand public <i>Droit d'utilisation de la fresque = 96€ / TTC par animation.</i>	1 jour / animateur 16 personnes max
# Visite de maison rénovée ou en cours de chantier En s'appuyant sur des particuliers qui ont réalisés des travaux, faire visiter leur maison et les faire témoigner de leur expérience. 10 à 15 participants par visite.	2 jours / visite
# Stand de sensibilisation sur marché/autre événement Avec maquettes, échantillons isolants, fiche étapes, schéma déperditions, ...	Temps sur l'évènement + 1 jour de préparation
# Pop-up Réno Dispositif d'animation décalée autour d'outils d'interpellation "Ceci n'est pas un café", la "VMC Warhol" et la "Frozen Joconde" pour aborder des questions de confort, d'économies d'énergie et de qualité de l'air intérieur. Animation à réaliser dans des lieux à forte affluence	1,5 jour
# Balade thermographique Démarche nocturne dans les rues d'une commune afin d'observer les façades à l'aide d'une caméra thermique	1,5 jour
# Soirée jeux de société « Rénovation » autour d'un apéritif Plusieurs jeux de société peuvent être proposés : Rénopoly, jeu de l'oie, Réno quest (autour du parcours de la rénovation), ...	1 jour
# Quiz de la rénovation Quiz avec application sur smartphone, en soirée, selon thématique visée	1,5 jour

✓ Actions mobilisation des professionnels

Animations	Nbre de jour(s) (y compris l'opération + administration des inscriptions)
# Co-animation d'une réunion des accompagnateurs Rénov' et/ou AMO œuvrant sur le territoire de pacte	1 jour
# fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte	1 jour / animateur 16 personnes max
# Déclinaison locale du p'tit déj des pros pour notamment présenter le SPRH aux professionnels du bâtiment	1,5 jour

ANNEXE 3 — DESCRIPTIF EXPOSITION — 12 PANNEAUX



8. Destination Quimper Cornouaille

Prolongation du Contrat de développement touristique 2023-2025

Sollicitation du financement régional pour l'ingénierie 2026

Synthèse

La Région Bretagne prolonge d'un an les Contrats de développement touristique afin d'accompagner la finalisation des plans d'actions et la préparation de la stratégie des Destinations touristiques. Cela implique la signature d'un avenant 2026 et la reconduction du soutien régional à l'ingénierie touristique, seule aide mobilisable en 2026. Cette prolongation doit permettre d'achever le plan 2023-2025, d'en préparer le bilan et de consolider l'accompagnement des acteurs locaux.

Contexte

La Région Bretagne a proposé de prolonger d'un an les Contrats de développement touristique 2023-2025, afin de laisser le temps aux Destinations de finaliser leur plan d'actions et d'en tirer un bilan, et de contribuer aux travaux de construction de la stratégie touristique régionale à horizon 2040.

Pour rappel, les Contrats de développement touristique constituent un dispositif partenarial conclu avec les Destinations reconnues par la Région. Ils visent à accompagner ces territoires dans la mise en œuvre d'une stratégie touristique cohérente, concertée et structurante. C'est aussi dans ce cadre, qu'avec des enveloppes financières allouées par territoire, la Cornouaille a pu, depuis 2023, aider au financement de projets permettant de renforcer l'attractivité, la qualité d'accueil et la structuration des filières. Ce dispositif soutient également l'ingénierie touristique, indispensable à la coordination territoriale des Destinations. Il constitue ainsi l'outil principal de la Région Bretagne pour soutenir et structurer l'action des Destinations touristiques.

Pour la Destination Quimper Cornouaille, cette prolongation implique :

- la signature d'un **avenant 2026** (soumis à délibération des EPCI adhérents et signé à l'occasion du présent Bureau) ;
- la **reconduction du financement régional à l'ingénierie touristique** (unique aide mobilisable en 2026) ;
- la nécessité pour la Présidente de **solliciter officiellement la Région** afin d'obtenir ce financement.

QCD assure déjà l'ingénierie touristique mutualisée à l'échelle de la Destination (coordination, animation, suivi des projets, participation aux instances régionales et au réseau des Destinations). Le soutien régional permet de sécuriser cette mission et de finaliser les travaux engagés depuis 2023.

Enjeux et objectifs 2026

La prolongation du Contrat vise en 2026 à :

- finaliser le plan d'actions 2023-2025 et préparer le bilan ;
- poursuivre l'accompagnement des intercommunalités et des offices de tourisme ;
- renforcer la coordination des projets touristiques à l'échelle de la Destination ;
- contribuer aux groupes de travail régionaux autour de la future stratégie Bretagne 2040 ;
- garantir un relais d'ingénierie qualifié, comme exigé par la Région.

La Région a confirmé que :

- seul le financement de l'ingénierie est reconduit en fonctionnement, à hauteur maintenue de 70 000 € ;
- les crédits d'investissement non consommés sont mobilisables jusqu'au 31/12/2026 (dernière programmation potentielle au COPIL Destination le 2 décembre 2025) ;
- aucun report au-delà ne sera possible.

Programme de travail 2026 (prévisionnel)

Les actions prévues pour 2026 s'articulent autour de :

- la coordination de la Destination et l'appui aux EPCI ;
- l'animation du collectif touristique cornouaillais (réunions des partenaires, ateliers, suivi des projets) ;
- la participation aux temps régionaux et au réseau des Destinations ;
- la préparation du bilan 2023-2025 et des perspectives pour la future stratégie ;
- la formalisation des retours d'expérience et des propositions du territoire ;
- Une évaluation qualitative de l'accompagnement des porteurs de projets et de leur mise en œuvre sur les 3 axes thématiques de la stratégie (savoir-faire, itinérance, nautisme).

Modalités financières

Les modalités exactes du soutien régional (taux, enveloppe) seront précisées lors du vote du Budget primitif 2026 de la Région Bretagne.

L'enveloppe attendue permettra de couvrir une part majoritaire du coût de l'ingénierie mobilisée par QCD pour coordonner la Destination en 2026 (estimée à plus de 80 %).

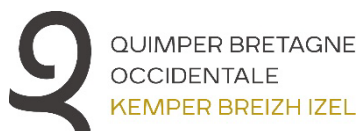
Un tableau récapitulatif pourra être intégré lors de la réception des paramètres définitifs de financement.

Annexe : Avenant 2026 au Contrat de développement touristique 2023-2025

Le Conseil d'administration est invité à autoriser la Présidente à solliciter la Région Bretagne pour la reconduction du financement d'ingénierie, selon les modalités définies par l'avenant à signer.

**AVENANT 2026 AU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE 2023-2025
ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LES DESTINATIONS TOURISTIQUES**

Destination touristique Quimper Cornouaille



PREAMBULE

La politique touristique régionale a franchi en 2023 une nouvelle étape à mi-parcours de la mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, adopté en 2020 : le renforcement du partenariat avec les 10 territoires de Destinations touristiques par la signature de contrats de développement touristique triennaux pour la période 2023-2025.

Nécessité collectivement partagée le 5 novembre 2024 lors de la Conférence bretonne du tourisme, il est proposé de proroger d'une année les contrats en place afin de laisser le temps suffisant pour finaliser des plans d'actions triennaux, d'en faire le bilan et de travailler collectivement sur les perspectives du Tourisme en Bretagne à horizon 2040, perspectives qui devront éclairer les futures stratégies touristiques à toutes les échelles, dont le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.

Pour ces raisons, et

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération n°20_DTP_01 du Conseil régional en date des 15 et 16 octobre 2020 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020 - 2025 et son positionnement « *Identité et Transitions* » ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu la délibération n° 23_DTP_01 du Conseil régional, en date des 13, 14 et 15 février 2023, approuvant le renforcement du partenariat entre la Région et les territoires de Destinations touristiques, par la validation du présent contrat, des enveloppes pluriannuelles péréquées dédiées à chaque territoire de Destination touristique ainsi que de la démarche globale de mise en œuvre de ces contrats ;

Vu la délibération n° 25_DTP_01 du Conseil régional, en date du 25, 26 et 27 juin 2025, approuvant la prolongation d'un an des Contrats de développement touristique 2023-2025 ainsi que le présent avenant ;

Annexes : délibérations autorisant les différents représentants des structures partenaires à signer le présent avenant.

Il a été convenu les dispositions suivantes

ENTRE

La Région Bretagne représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD,

ET

Quimper Cornouaille Développement

MODIFICATION DE LA DUREE DU CONTRAT

La durée initiale du contrat de développement touristique était de 3 ans, sur la période 2023-2025. Le présent avenant au contrat proroge d'une année supplémentaire (jusqu'au 31 décembre 2026) le partenariat entre la Région et les acteurs touristiques parties prenantes des dynamiques de projet de développement touristique à l'échelle des Destinations touristiques (territoires bretons et limitrophes en Manche et Loire-Atlantique). Il a pour objectifs :

- De permettre la finalisation du plan d'actions de la Destination touristique envisagé initialement sur la période 2023-2025 et d'en faire le bilan ;
- De rappeler les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et mobilisables par chaque structure pour la finalisation et l'évaluation du plan d'actions pluriannuel ;

ENGAGEMENTS ET MOYENS

MOYENS FINANCIERS : Principes d'intervention de la Région Bretagne pour l'année 2026

Les Destinations touristiques constituent le cadre d'intervention privilégié de la Région Bretagne en matière de développement touristique.

Le soutien régional entend bénéficier à une ingénierie de développement touristique dédiée à 50% minimum à l'ensemble du territoire de la Destination touristique et à des projets coordonnés et pilotés à cette même échelle. La spécificité de l'approche régionale en matière de développement touristique impose qu'il y ait un relais d'ingénierie sur les territoires. La Région conditionnera son intervention à l'existence d'une ingénierie qualifiée et structurée en matière de développement touristique et participant activement aux temps collectifs. Afin de permettre la finalisation des actions et projets déjà engagés, ce soutien régional à l'ingénierie de développement sera reconduit en 2026. Les modalités en seront précisées lors du vote du budget primitif pour 2026 par le Conseil régional.

Le soutien en fonctionnement, hors soutien à l'ingénierie, ne sera plus activable en 2026.

Seront mobilisables en 2026 les seules enveloppes d'investissement restant à consommer, dans la limite du soutien prévisionnel triennal annexé au Contrat de développement touristique 2023-2025, sous couvert du vote du Budget primitif régional 2026 et sans report possible des éventuels crédits résiduels au-delà du 31/12/2026.

Les autres articles du contrat de développement touristique 2023-2025 restent inchangés et les principes et engagements qu'ils sous-tendent sont reconduits par le présent avenant en 2026.

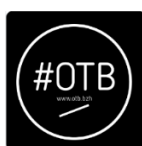
Fait à , le

Loïc CHESNAIS-GIRARD, Président de la Région Bretagne	Isabelle ASSIH, Présidente de Quimper Cornouaille Développement
Roger LE GOFF, Président de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais	Gilles SERGENT, Président de la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz
Isabelle ASSIH, Présidente de Quimper Bretagne Occidentale	Jocelyne POITEVIN, Présidente de Douarnenez Communauté
Josiane KERLOCH, Présidente de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	Stéphane LE DOARE, Président de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud
Olivier BELLEC, Président de Concarneau Cornouaille Agglomération	Sébastien MIOSSEC, Président de Quimperlé Communauté

Les contrats de développement touristique bénéficient de l'appui des partenaires régionaux que sont : Tourisme Bretagne, Offices de tourisme de Bretagne, Nautisme en Bretagne, Sensation Bretagne, l'UNAT-Bretagne, l'Association des Îles du Ponant, ainsi que les associations membres du réseau Patrimoines de Bretagne.

Ces structures contribuent au déploiement des stratégies territoriales à travers leurs propres stratégies et actions et via les contrats de partenariat qui les lient d'ores et déjà à la Région Bretagne.

Tourisme
BRETAGNE 




Les îles du Ponant

NAUTISME EN

BRETAGNE

UNAT Bretagne
Le tourisme
au service des hommes et des territoires

 **Sensation
Bretagne**
Des destinations
qui prennent soin
de vos vacances

PATRIMOINES DE BRETAGNE



9. Ingénierie LEADER 2026 Demande de subvention FEADER

En synthèse

En 2026, l'ingénierie LEADER est dévolue entièrement à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027. Il est proposé de solliciter le FEADER pour l'animation/gestion à hauteur de 1,5 ETP.

Depuis 2015, Quimper Cornouaille Développement assure le rôle de Groupe d'Action Locale pour la Cornouaille. La convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, signée par la Région Bretagne (autorité de gestion) en décembre 2023, prévoit une dotation de 1 597 682 € de FEADER pour notre territoire. Une fiche action dédiée à l'ingénierie est intégrée à cette convention, avec un plafond d'intervention fixé à 25 % de l'enveloppe globale. Le FEADER peut financer 80 % des dépenses d'ingénierie pour l'animation et la gestion du programme LEADER. L'équipe technique affectée par QCD représente 1,5 ETP.

Le programme a démarré de façon opérationnelle en 2024. Un nouveau comité de programmation a été installé. En 2025, huit projets ont été sélectionnés. Un tiers de l'enveloppe FEADER est programmée.

Programme de travail 2026

En 2026, les principales missions de l'équipe LEADER se répartissent ainsi :

- Accueil et accompagnement des porteurs de projets : conception, sélection, programmation, paiement ;
- Liaison avec l'autorité de gestion (région Bretagne) et les cofinanceurs ;
- Organisation et animation de 3 à 4 comités de programmation pour la sélection des projets ;
- Appropriation des nouvelles procédures, notamment pour la dématérialisation des dossiers sur la plateforme des aides régionale ;
- Mise en réseau et interconnaissance des acteurs, organisation de groupes de travail thématiques à enjeux et aide à l'émergence de projets ;
- Poursuite de la communication sur le programme, réunions d'information dans les communautés de communes ;
- Participation aux réseaux régionaux, nationaux, européens et recherche de partenaires de coopération dans d'autres territoires ruraux.

Modalités d'organisation et fonctionnement en interne

L'équipe technique affectée à l'animation et à la gestion du programme 2023 -2027 par QCD représente 1,5 ETP en 2025 (respectivement 1 ETP dédié à l'animation et 0,5 ETP à la gestion). L'animation est assurée par une chargée de mission de QCD. La gestion des dossiers d'instruction et de paiement des subventions est assurée par deux chargées de missions.

Modalités de financement

Pour rappel, dans le cadre de la programmation LEADER 2023-2027, les dépenses de personnel sont calculées sur la base d'un taux horaire unique de 34,12 € pour 1 607 heures annuelles, quel que soit le poste. Les justificatifs à fournir sont simplifiés (les fiches de paye ne sont plus demandées).

Les frais de personnel éligibles sont donc pour 1,5 ETP : $1\,607\text{ h} \times 1,5\text{ ETP} \times 34,12\text{ €} = 82\,246\text{ €}$

Le montant global de FEADER sollicité pour cette année 2026 s'élève à 80 266 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses programme 2023/27 Année 2026		Ressources	
Salaires et charges 1,5 ETP (Dépenses éligibles sur coûts forfaitaires)	82 246	FEADER	80 266
Frais de structure 15 %	12 337	Autofinancement (QCD) = 20 % des dépenses éligibles + dépenses non éligibles LEADER	29 318
Frais de mission, séminaires national, européen, adhésion, visite d'étude à Bruxelles...	4 250		
Formation - frais d'organisation réunions	1 500		
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES LEADER	100 333		
Dépenses non éligibles LEADER	9 251		
TOTAL DES DEPENSES	109 584	TOTAL	109 584

Pour précision, les dépenses réelles sont présentées dans le tableau ci-après :

Dépenses réelles programme 2023-27 Année 2026	
Salaires et charges 1,5 ETP (Dépenses réelles)	90 897
Frais de structure (15% frais salariaux des dépenses éligibles)	12 337
Frais de déplacements en Bretagne (dépenses réelles - non éligibles au LEADER)	600
Frais de mission, séminaires national, européen, adhésion, visite d'étude à Bruxelles...	4 250
Formation - frais d'organisation réunions	1 500
TOTAL DEPENSES REELLES	109 584
Diff. Dépenses éligibles vs dépenses réelles	9 251

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Approuver ce projet ;**
- **Valider ce plan de financement ;**
- **Autoriser la Présidente du GAL à solliciter les subventions, déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et à signer les documents y afférents ;**
- **Autoriser la Présidente du GAL à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

10. Ingénierie FEAMPA 2026 Demande de subvention

Synthèse

En 2026, le programme accélère sa dynamique : accompagnement des porteurs de projets, conventionnement et paiements des projets soutenus, participation à l'émergence de nouveaux projets, participation aux événements régionaux, nationaux... Comme chaque année, il est proposé de solliciter la subvention du FEAMPA pour l'animation/gestion de ce programme.

Quimper Cornouaille Développement, en tant que GALPA Cornouaille, a été retenue en juillet 2022 pour conduire le volet territorial ou DLAL (Développement Local porté par les Acteurs Locaux) du FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture). Ce programme européen vise à positionner les filières de l'économie bleue au cœur du projet de développement des territoires maritimes.

Le territoire bénéficie d'une enveloppe de 1 045 712 € de FEAMPA, complétée à part égale par la région Bretagne.

25 % de cette enveloppe sont réservés à l'ingénierie du programme (animation, gestion, communication et mise en réseau des acteurs). Les dépenses engagées dans ce cadre sont finançables à hauteur de 80 %. *Les subventions sont à solliciter annuellement.*

Programme de travail 2026

En 2026, les principales missions de l'équipe DLAL FEAMPA se répartissent ainsi :

- Conventionnement avec la région Bretagne ;
- Accompagnement des porteurs de projets (technique et administratif) ;
- Animation et organisation des Commissions Mer et Littoral (prochaine CML : 27 novembre - 3 projets présentés) ;
- Communication du programme auprès des partenaires locaux, régionaux ;
- Suivi de la mise en œuvre des projets soutenus ;
- Appui au dépôt des dossiers administratifs sur la plateforme dédiée ;
- Soutien à l'émergence de nouveaux projets notamment en lien avec le groupe de travail mis en place « emploi/ formation dans le secteur maritime »
- Mise en réseau des acteurs ;
- Organisation des rencontres maritimes ;
- Participation et représentation de la Cornouaille aux réunions régionales, nationales et européennes en lien avec le programme ;
- Participation aux événements stratégiques en lien avec le maritime.

Modalités d'organisation et fonctionnement en interne

L'équipe technique affectée à l'animation et à la gestion du programme 2021-2027 par QCD représente 1,5 ETP en 2026 (respectivement 1 ETP dédié à l'animation et 0,5 ETP à la gestion).

L'animation est assurée par deux chargés de mission de QCD, respectivement à hauteur de 0,8 et 0,2 ETP. La gestion des dossiers d'instruction et de paiement des subventions est également assurée par deux chargées de missions.

Modalités de financement

Les dépenses de salaires sont basées sur les frais réels. Un forfait de 25 % des frais de personnel est appliqué. Ces frais couvrent les frais de structures et l'ensemble des dépenses annexes afférentes aux missions : communication, déplacement, frais de bouche, frais d'inscription à des événements....

Le montant global de FEAMPA et de crédits régionaux sollicités dans le cadre de l'objectif 3.1 du règlement UE 2021/1139 du programme FEAMPA 2021-2027 est de 94 000 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses DLAL FEAMPA 2021-2027		Recettes	
Année 2026			
Salaires et charges 1,5 ETP	94 000	Région (40 %)	47 000
Frais annexes (25 % frais personnels)	23 500	FEAMPA (40 %)	47 000
		Autofinancement QCD (20 %)	23 500
TOTAL	117 500 €	TOTAL	117 500 €

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Approuver ce projet ;**
- **Valider ce plan de financement ;**
- **Autoriser le Président du GALPA à solliciter les subventions, déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et à signer les documents y afférents ;**
- **Autoriser le Président du GALPA à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

11. Animation Conseil de développement 2026 Demande de subvention régionale : 65 372 €

Synthèse

Dans le cadre de l'animation du Conseil de développement de Cornouaille (CDC), QCD sollicite une demande de subvention auprès du Conseil régional à hauteur de 65 372 €, représentant environ 80 % du montant de dépenses prévues dans le cadre du budget du CDC pour l'année 2026, incluant un poste de coordinateur à 80 %, des salaires annexes au sein de QCD, les frais de structure et de fonctionnement, et les actions portées par le CDC.

Lors d'un temps d'échange le 20 octobre 2025, Laurence Fortin, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, a réaffirmé l'importance de l'expertise citoyenne portée par les Conseils de développement. Elle a confirmé la poursuite du soutien financier régional, principalement orienté vers les Conseils mutualisés entre plusieurs EPCI, tout en soulignant le contexte budgétaire contraint de la Région et la responsabilité légale des EPCI dans leur financement.

Pour mémoire, les Conseils de développement sont obligatoires dans tout EPCI de plus de 50 000 habitants. En Cornouaille, le choix a été fait de mutualiser l'animation et les fonctions du Conseil de développement à l'échelle des 7 EPCI. En 2025, le CDC a perçu une subvention régionale d'un montant de 65 372 €.

Actions menées en 2025

➤ **Actions en lien avec QCD**

Le CDC a participé à plusieurs missions relevant de la compétence de QCD en 2025 :

- Programme Leader
- Commission mer et littoral - programme DLAL FEAMPA
- Intervention du CDC lors d'un temps d'échange consacré au ferroviaire en Cornouaille, organisé par QCD
- Participation au comité des partenaires de Réseau TYNEO (rénovation énergétique)

➤ **Actions portées par le CDC**

Le CDC se saisit également de manière autonome des sujets qui lui paraissent importants pour le développement du territoire. Il a ainsi mis en place ou poursuivi les groupes de travail sur des thématiques diverses :

- Eau
- Jeunesse (mise en place d'un groupe de travail jeunes sur la thématique Culture et langue bretonnes)

- Maritimité
- Batteries lithium
- Langue bretonne

➤ **Imaginer la Cornouaille à l'horizon 2050**

Les Conseils de développement ont été sollicités par le CESE (Conseil économique, social et environnemental) pour contribuer à la production d'un avis sur la thématique : *"Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050"*.

Le CDC de Cornouaille s'est inscrit dans cette démarche prospective en proposant des ateliers autour des cinq grandes thématiques proposées par le CESE : travail, protection sociale, enjeux de la transformation climatique, démocratie et place de la société civile, maintien de la paix dans le monde.

Ces ateliers ouverts à toutes et tous ont réuni des membres du CDC et des habitants de la Cornouaille. Les résultats de ces ateliers seront partagés aux habitants et élus de la Cornouaille, et transmis au CESE, qui s'appuiera sur ces éléments pour produire un avis à l'échelle nationale.

Enfin, le CDC est un **acteur central de la participation citoyenne** :

- Acteur actif du Réseau des conseils de développement bretons, à travers la participation aux journées Réseau, aux formations proposées, au comité d'animation, et la commission communication du Réseau et une participation active au Copil des Assises citoyennes de la mer et du littoral (à Auray le 20 novembre 2025)
- Rencontres avec les EPCI de Cornouaille
- Participation à des ateliers participatifs proposés par QBO dans le cadre du PLH de la collectivité
- Participation aux Rencontres nationales des Conseils de développement et aux Rencontres européennes de la participation
- Participation active à la journée consacrée aux 25 ans des Codev organisée à Lorient le 12 mars 2025
- Participation aux événements portés par le Conseil régional : ateliers ZAN en Cornouaille, Conférences jeunesse à Rennes et Pontivy, Journée du Haut Conseil Breton pour le Climat, intervention lors d'une rencontre du Ceser consacrée à la vie associative...

Feuille de route 2026

En 2026, la CDC va poursuivre et approfondir les travaux engagés en 2025 :

- Restitution des ateliers prospective « Imaginer la Cornouaille à l'horizon 2050 »
- Organisation d'un événement autour des problématiques de l'eau

A l'issue des échanges qui ont été noués avec de nombreux acteurs du territoire en lien avec ces problématiques, le CDC souhaite proposer au cours du 2nd semestre 2026 un événement grand public dont les contours seront définis prochainement.

- Poursuite des travaux du groupe jeunes culture et langue bretonnes

Des groupes de travail vont également se déployer ou finaliser leur réflexion au cours de l'année, notamment sur les thématiques de la langue bretonne et de la maritimité.

Enfin, des projets transverses stratégiques portés par QCD associeront étroitement le CDC : projet d'Agence, projet de territoire cornouaillais, animation des Rencontres de Cornouaille, actions en direction des nouveaux élus communautaires, etc.

Modalités d'organisation et de fonctionnement

En continuité des années précédentes, un chargé de mission assurera l'animation du CDC à hauteur de 80 % de son temps. 0,3 ETP seront également mobilisés auprès de divers salariés en lien avec les thématiques abordées.

Le CDC poursuit sa structuration autour d'une présidence, trois vice-présidences et un Bureau solides et mobilisés, une animation dédiée, le développement d'outils de communication (présence sur les réseaux sociaux, animation d'une émission de radio mensuelle...), la volonté de mieux faire connaître le CDC, notamment celui d'animateur du débat public, et renforcer la mobilisation de ses membres suite au renouvellement de l'Assemblée.

Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional

Pour l'année 2026, la subvention régionale pour l'animation du Conseil de développement portera sur le financement de l'animation du CDC et des frais de fonctionnement du CDC. Une enveloppe de 15 000 € pour la réalisation d'actions est également prévue.

Il est proposé de solliciter l'enveloppe régionale à hauteur de **65 372 €** pour le fonctionnement et les actions du Conseil de développement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses 2026		Recettes 2026	
Salaires	55 800 €	Région	65 372 €
Frais de structure	8 370 €	Autofinancement	17 448 €
Frais de déplacements	1 600 €		
Frais de fonctionnement du CD	1 200 €		
Adhésion réseau des CD bretons	850 €		
Actions	15 000 €		
Total	82 820 €	Total	82 820 €

Le conseil d'administration est invité à :

- **Valider le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **Autoriser la Présidente à solliciter la subvention.**

12. Calendrier prévisionnel des instances, réunions / événements

Bureaux / Conseils d'administration / Assemblées générales 2026*

- Mardi 28 avril (14h30) : Bureau d'installation
- Mardi 27 mai (14h30) : Bureau (préparation des CA & AG de juin)
- Mardi 16 juin (14h00) : Conseil d'administration & Assemblée générale d'installation

**Susceptibles d'ajustements*

Autres réunions / événements

Janvier :

- Mercredi 28 : **Réunion des développeurs économiques de Cornouaille**
- Jeudi 29 : **Soirée des Vœux de l'Interclub Economique de Cornouaille (IEC)**
- Jeudi 29 : **Lette d'info QCD**

Février :

- Vendredi 6 : **9^{ème} Commission mer & littoral**
- Mardi 10 : **Commission Aménagement**
- Jeudi 12: **Conférence « Plaisance » dans le cadre du Carrefour des métiers du maritime** (Pont-l'Abbé)
- Vendredi 20 : **Comité de programmation LEADER**
- Jeudi 26 : **Copil Destination** (en visio ; à confirmer)

Mars :

- Lundi 2 : **CoPar Réseau TYNEO**
- Jeudi 12 : **10^{ème} Commission mer & littoral**
- Samedi 21 au lundi 23 : **Réseau TYNEO au Salon Habitat et immobilier Déficom (Quimper)**

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale

Quimper Cornouaille Développement

Instances

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

soisik.dijon@qcd.bzh

Quimper Cornouaille Développement

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

www.qcd.bzh